



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DU RECRUTEMENT

Concours du second degré – Rapports de jury

Session 2012

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA

DE PHILOSOPHIE

Rapport présenté par M. Paul MATHIAS
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	9
PRÉAMBULE	11
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	13
PREMIÈRE ÉPREUVE : EXPLICATION DE TEXTE	13
Données concernant l'épreuve	13
Données statistiques.....	13
Texte 1 : Cicéron.....	13
Texte 2 : Nietzsche	14
Rapport d'épreuve	15
Remarques générales.....	15
Texte de Cicéron	16
Texte de Nietzsche	18
DEUXIÈME ÉPREUVE : DISSERTATION	21
Données concernant l'épreuve	21
Données statistiques.....	21
Rapport d'épreuve	21
ÉPREUVES D'ADMISSION.....	29
PREMIÈRE ÉPREUVE : LEÇON	29
Données concernant l'épreuve	29
Données statistiques.....	29
Liste des sujets proposés aux candidats	29
Rapport d'épreuve	31
a) Analyse du sujet	31
b) Traitement du sujet	32
c) Rhétorique de la leçon	34
DEUXIÈME ÉPREUVE : EXPLICATION DE TEXTE.....	37
Données concernant l'épreuve	37
Données statistiques.....	37
Liste des textes proposés aux candidats (Auteur, <i>Titre de l'ouvrage</i>)	38
Rapport d'épreuve	39
a) La préparation.....	39

b) L'explication	40
c) L'entretien	42
DONNÉES STATISTIQUES GLOBALES.....	43
1. Bilan de l'admissibilité.....	43
• Agrégation interne	43
• CAERPA.....	43
2. Bilan de l'admission	43
• Agrégation interne	43
• CAERPA.....	44
3. Répartition par académie d'inscription	44
• Agrégation interne	44
• CAERPA.....	45
ANNEXE : LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE DU CONCOURS ...	47

AGRÉGATION INTERNE ET CAERPA DE PHILOSOPHIE

SESSION 2012

COMPOSITION DU JURY

DIRECTOIRE

M. Paul MATHIAS, IGEN, président
M. Renaud BARBARAS, professeur des universités, université de Paris I Panthéon-Sorbonne, vice-président
M. Antoine LÉANDRI, IA-IPR (Créteil), secrétaire général

EXAMINATEURS

Mme Myriam ATTALI-PARIENTE, professeure agrégée, collège privé Sévigné (Paris)
M. Olivier CAMPA, professeur agrégé, lycée Claude Monet (Paris)
Mme Christine DA LUZ ALCARIA, professeure agrégée, lycée Marcelin Berthelot (Saint Maur-dès-Fossés)
Mme Anne DEVARIEUX, maîtresse de conférences des universités, université de Caen Basse Normandie
M. Henri ÉLIE, IA-IPR, Nantes
Mme Annie HOURCADE, maîtresse de conférences des universités, université de Rouen
M. Pierre LAURET, professeur de chaire supérieure, lycée Condorcet (Paris)
Mme Anne MONTAVONT, professeure de chaire supérieure, lycée Jean Jaurès (Reims)
Mme Emmanuelle SOFFER, professeure agrégée, lycée de Villaroy (Guyancourt)

PRÉAMBULE

L'agrégation interne de philosophie est un concours difficile et qui exige la maîtrise de savoirs approfondis, les notions au programme n'impliquant pas seulement une connaissance de fait de certains contenus encyclopédiques, mais engageant une véritable méditation sur leur sens et sur leurs enjeux. En outre, elle requiert une grande assurance technique dans les deux exercices de la dissertation – ou, à l'oral, de la leçon – et de l'explication de texte, dont les contraintes académiques et rhétoriques restent extrêmement fortes et contrastent avec des usages désormais plus souples de la parole et de l'écriture communes.

Dans ce contexte, le jury se félicite de la qualité globalement très honorable – et parfois excellente – des prestations des candidats à l'agrégation interne de philosophie, et tient à rendre hommage à leur investissement personnel et aux efforts qu'ils mobilisent, le plus souvent avec bonheur, afin de s'assurer une formation professionnelle de très haut niveau.

Il convient de remarquer, à cet égard, que le bénéfice de tels efforts ne revient pas seulement aux candidats, qu'ils soient reçus ou non au concours, il revient principalement à leurs élèves, dont les professeurs ne se lassent pas de s'instruire, de progresser dans la maîtrise de leur discipline et donc de leur communiquer, en même temps que leur savoir, le goût qu'eux-mêmes manifestent pour son acquisition et pour sa diffusion.

Il apparaît ainsi que les candidats à l'agrégation interne de philosophie méritent *dans leur ensemble* la reconnaissance, non pas véritablement du jury, mais bien de l'institution à l'efficacité de laquelle ils contribuent en s'engageant résolument et en personne, par une mise à l'épreuve qu'on sait risquée de leur savoir, de leur culture, de leur enseignement même de la discipline « philosophie ».

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE ÉPREUVE EXPLICATION DE TEXTE

Rapport établi par Mme Myriam ATTALI-PARIENTE

à partir des remarques de l'ensemble des membres de la commission « Explication »

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Première composition de philosophie : explication de texte (durée : six heures trente minutes ; coefficient 3) : Le candidat a le choix entre deux textes qui se rapportent à une même notion du programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. La notion qui constitue le programme de cette épreuve est fixée chaque année. » – Notion au programme en 2012 : « La justice ».

Composition de la commission : Mmes et MM. Myriam ATTALI-PARIENTE, Olivier CAMPA, Annie HOURCADE, Antoine LÉANDRI et Anne MONTAVONT

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	366
Notes minimale / maximale	01 / 18
Notes minimale / maximale (CAERPA)	02 / 14
Moyenne des candidats admissibles (agrégation interne)	13,09
Moyenne des candidats admissibles (CAERPA)	11,29

Texte 1 : Cicéron

Ce qui est complètement insensé, c'est de considérer comme étant « juste » tout ce qui figure dans les institutions et les lois des peuples, ou même, les lois (en admettant qu'il en soit !),

portées par des tyrans. Si les Trente d'Athènes¹ avaient eu la volonté d'imposer des lois ou si le peuple athénien tout entier s'était complu en leurs lois tyranniques, serait-ce une raison pour les réputer « justes » ? A aucun titre, je crois, pas plus que cette loi que porta chez nous un interroi donnant à un dictateur le pouvoir de tuer nominativement et sans procès qui il voudrait des citoyens². Il n'y a en effet qu'un droit unique, qui astreint la société humaine et que fonde une Loi unique : Loi, qui est la juste raison dans ce qu'elle commande et ce qu'elle défend. Qui ignore cette Loi, est injuste, qu'elle soit écrite quelque part ou non.

Mais si la justice n'est que la soumission à des lois écrites et aux institutions des peuples, et si [...] tout se doit mesurer sur l'intérêt, il fera fi de ces lois et les violera, s'il le peut, l'individu qui pensera avoir avantage à le faire. Il en résulte qu'il n'y a absolument plus de justice, si celle-ci n'est pas fondée sur la nature, et si la justice établie en vue de l'intérêt est déracinée par un autre intérêt.

De plus, si la nature ne vient pas consolider le droit, disparaîtraient alors toutes les vertus : où pourraient trouver place la générosité, l'amour de la patrie, l'affection, le désir de rendre service à autrui ou de lui exprimer de la reconnaissance ? Car tous ces sentiments viennent de la disposition naturelle d'amitié à laquelle nous sommes portés envers les hommes, disposition qui est le fondement du droit. Et disparaîtront aussi, non seulement les égards que nous devons aux hommes, mais encore les actions de culte et les observances que nous devons aux dieux et qu'il nous faut maintenir, je pense, non pas par crainte, mais en vertu du lien étroit qui unit l'homme à la divinité.

Cicéron, *Lois*, I, XV, [42-43]

Texte 2 : Nietzsche

Origine de la justice. – La justice (l'équité) prend naissance entre hommes jouissant d'une *puissance* à peu près *égale*, comme l'a bien vu Thucydide (dans ce terrible dialogue des députés athéniens et méliens³) ; c'est quand il n'y a pas de supériorité nettement reconnaissable, et qu'un conflit ne mènerait qu'à des pertes réciproques et sans résultat, que naît l'idée de s'entendre et de négocier sur les prétentions de chaque partie : le caractère de *troc* est le caractère initial de la justice. Chacun donne satisfaction à l'autre en recevant lui-même ce dont il fait plus grand cas que l'autre. On donne à chacun ce qu'il veut avoir et qui sera désormais sien, et l'on reçoit en retour ce que l'on désire. La justice est donc échange et balance, une fois posée l'existence d'un rapport de forces à peu près égales : c'est ainsi qu'à l'origine la vengeance ressortit à la sphère de la justice, elle est un échange. De même la reconnaissance. – La justice se ramène naturellement au point de vue d'un instinct de conservation bien entendu, c'est-à-dire à l'égoïsme de cette réflexion : « À quoi bon irais-je me nuire inutilement et peut-être manquer néanmoins mon but ? » – Voilà pour l'*origine* de la justice. Mais, du fait que les hommes, conformément à leurs habitudes intellectuelles, ont *oublié* le but premier des actes dits de justice et d'équité, et notamment que l'on a pendant des siècles dressé les enfants à admirer et à imiter ces actes, il s'est peu à peu formé l'illusion qu'une action juste est une action désintéressée ; et c'est sur cette illusion que repose la grande valeur accordée à ces actions, valeur qui, comme toutes les autres, ne fait encore que s'accroître continuellement : car ce que l'on évalue très haut se

¹ Gouvernement oligarchique institué pour quelques mois à Athènes, en ~ 404, à la fin de la guerre du Péloponnèse.

² Lucius Valérius Flaccus, chef du Sénat romain durant la guerre civile des années ~ 80, fut l'instigateur de la *Lex valeria*, qui accorda des pouvoirs législatifs et judiciaires illimités à Sulla.

³ Allusion à un épisode de la guerre du Péloponnèse relaté par l'historien grec, où les magistrats de Mélos, île des Cyclades, sont confrontés aux menaces d'invasion des stratèges athéniens (*Guerre du Péloponnèse*, livre V, chapitre VII).

recherche, s'imite, se multiplie à force de sacrifices, et s'augmente du fait que vient encore s'ajouter à la valeur de la chose tellement appréciée la valeur même de la peine et du zèle que lui voue chaque individu. – Que le monde paraîtrait peu moral sans cette faculté d'oubli ! Un poète pourrait dire que Dieu a posté l'oubli en sentinelle au seuil du temple de la dignité humaine.

Nietzsche, *Humain, trop humain*, I [92]
(traduction Rovini)

Rapport d'épreuve

Remarques générales

La définition des épreuves de l'agrégation interne permet aux candidats de s'y préparer en articulant l'une des notions du programme des classes terminales et l'exercice de l'explication.

Ce principe, ainsi que l'efficacité et l'ampleur de la préparation des enseignants au concours, a permis au jury d'apprécier des copies subtiles et informées, qui ont su à la fois rencontrer le texte commenté comme moment singulier d'un chemin de pensée, et situer ses enjeux par rapport à d'autres œuvres, soit du même auteur, soit, plus généralement, d'autres auteurs de la tradition philosophique.

Cependant, il semble que ce qui devrait être un outil pour des candidats dont le métier exige qu'ils ne cessent de conjuguer le travail sur les notions et l'explicitation de la pensée des auteurs, puisse devenir un obstacle si leur préparation de l'épreuve les conduit à asphyxier les textes sous des références qui en entravent la compréhension plus qu'elles n'en aident la lecture.

Les candidats semblent en effet éprouver une difficulté importante à articuler leur lecture du texte, dans sa singularité, et les références à l'œuvre de l'auteur dont la projection des thèses les plus connues opacifie souvent la rencontre.

Certes, un penseur peut avoir une intuition que toute son œuvre cherche à dire, mais c'est dans la diversité de ses expressions et à travers leurs sinuosités singulières qu'on peut la rencontrer, en étant attentif à toutes les inflexions de sa voix, et non dans la réduction systématique de l'étrangeté d'un texte singulier à des schèmes dont, en tant que lecteurs, nous sommes par ailleurs plus ou moins familiers. Comme par redoublement de cette tendance, trop de candidats, sans doute soucieux de situer les passages proposés dans la série des thèses qu'ils ont pu travailler pour préparer l'épreuve, essaient-ils dans leurs copies des « topos » très généraux, ici sur l'articulation justice/amitié chez Aristote, là sur la logique du ressentiment ou celle du Talion, sans les rendre en rien nécessaires comme points d'appui pour leur propre étude.

Or, l'exercice de l'explication de texte exige d'éviter un double écueil, à la fois de lire le texte dans ce qu'il offre de singulier en y voyant trop systématiquement un reflet ou un microcosme de l'œuvre dont il est extrait ; et de lire la thèse qui y est proposée en tentant de la faire coïncider trop mécaniquement avec les éléments attendus de toute réflexion sur le thème du programme.

Le défaut d'attention au texte, dans sa nudité, conduit trop souvent le candidat à le lisser en éliminant ses aspérités. Faute de le tenir pour ce qu'il est dans le travail d'une œuvre – une pensée en quête de sa propre confirmation – on oublie qu'il s'efforce de penser un problème et l'on renonce à s'interroger sur ce dernier.

Le jury a ainsi souvent regretté que fût éludée la mise au jour de la ligne d'inflexion du texte ou de son organicité, et que l'ordre des idées ou leur mouvement fût sacrifié dans une construction

trop vite énoncée et bien trop peu problématisée. On ne saurait trop rappeler aux candidats la nécessité d'expliquer la logique immanente d'un passage, qui préside à son écriture et qui rend compte, en particulier, de la conjonction de ses différents moments. Une authentique explicitation requiert, par principe, un effort pour saisir la difficulté que l'auteur s'emploie à résoudre et qui justifie la construction même du passage donné à commenter. Au fond, c'est souvent une certaine absence d'étonnement qui grève de nombreuses copies, lesquelles cheminent alors d'évidences en évidences en gommant les difficultés de l'extrait proposé et en semblant considérer comme claire et comme transparente l'articulation interne des notions qu'il mobilise.

Ainsi, et de façon symétrique, on a dans telle circonstance surchargé la pensée de Nietzsche d'une référence à toute la « méthode généalogique » sans nullement prendre la peine d'enquêter sur le registre singulier que le texte proposé lui donnait – à travers la double naissance qu'il évoque, celle de la justice tout d'abord, puis celle de la valeur de la justice – et l'on a fort souvent omis, également, de s'interroger sur le couple raison/droit naturel dont Cicéron faisait le pivot de son argument.

Enfin, les effets de saturation par lesquels le texte est (parfois très longuement) dévié et encombré de développements secondaires retardent les candidats. Beaucoup de copies se sont exténuées dans de longs préambules et, faute de temps, semble-t-il, n'ont pu que survoler le dernier moment des deux passages, à propos de l'amitié dans le texte de Cicéron ou de la valorisation morale de la justice dans le texte de Nietzsche. Davantage, dans cette course « à marche forcée », la dernière proposition qui fixait l'enjeu religieux des deux textes a été presque systématiquement occultée. Faut-il rappeler que la maîtrise de la durée de l'épreuve n'est pas une donnée extérieure, mais qu'elle procède de certaines des conditions majeures d'un enseignement efficace ? De tout commentaire, on attend un exercice du jugement et l'exercice d'une capacité de décision théorique, car il s'agit bien de discriminer à tout moment ce qui est essentiel et ce qui sera moins utile pour approfondir le sens du texte, et en somme de choisir et de hiérarchiser les axes de son propos. Faute de cet effet de décision, trop de copies ont été conduites à sacrifier la fin des textes dans des analyses fort déséquilibrées. Certaines n'ont même pu ouvrir sur aucune conclusion.

*

Texte de Cicéron

L'une des difficultés majeures du texte de Cicéron tenait peut-être au fait qu'il présentait peu d'aspérités apparentes, si bien qu'on risquait d'en sous-estimer les difficultés ou de n'en pas repérer les points de tension. De fait, son analyse a donné lieu à la fois à beaucoup de paraphrases et à des effets d'absence au texte, par surenchère des références extérieures, comme s'il était difficile de travailler sa matière propre.

L'exercice de lecture d'un texte philosophique demande à ses « praticiens » qu'ils ne se contentent pas, à son propos, d'un travail purement technique de décomposition des concepts, ni d'enveloppement extérieur de marques d'érudition, mais qu'ils ouvrent la réflexion active d'une pensée confrontée à une autre et qui essaie d'en retrouver, dans toute sa force et ses tensions, la puissance d'interrogation.

Or, ici, trop de candidats ont, d'une certaine manière, pris congé du texte en ne s'interrogeant pas sur sa lettre. Dès le début, par exemple, en ne commentant pas le « tout » qui permettait de comprendre que Cicéron n'entrait pas dans un procès sans limite de la loi écrite – et qui par ailleurs justifiait le passage de ce « tout » à la partie, à travers le « même » de la ligne suivante –

ils ont construit des lectures qui oubliaient totalement la dimension instituée du droit, pour disserter abstraitement autour de la notion de droit naturel, dont il devenait alors impossible de savoir comment il s'inscrivait dans le cadre de la loi.

De façon générale, le commentaire du premier paragraphe s'est réduit à une espèce de survol ou de confrontation souvent schématique du positivisme juridique et du jusnaturalisme, faute, semble-t-il, de trouver des points d'ancrage et des axes d'interrogation dans le propos de l'auteur – l'apparente simplicité du texte étant ici sans doute trompeuse et ses jointures logiques peu travaillées. Ainsi les lignes 3-5 n'étant pas questionnées, certains candidats n'ont pu articuler le second paragraphe au précédent, alors que « la volonté » et le « complu » permettaient de donner du sens à la « soumission » et à « l'intérêt » de la double hypothèse des lignes 10 et 11. De ce point de vue, et *a contrario*, le jury a particulièrement apprécié les trop rares candidats qui ont analysé le « et » de la ligne 11 en se demandant s'il était possible ou non de ramener les deux « si » à une seule et même condition.

De même, les candidats ont été trop peu nombreux à travailler le double sens de la notion de justice dans la phrase suivante (lignes 12-14), où Cicéron affirme que la justice s'effondre, d'une part, en tant que garantie si elle n'est fondée en « nature », d'autre part, en tant que soumise aux variations indéfinies que l'intérêt impose au droit institué, le redoublement du « si » de la ligne 13 ouvrant un parallélisme de ces deux hypothèses sur lequel on devait dès lors s'interroger.

Les copies se sont souvent fragilisées par l'absence d'une détermination précise des concepts à l'œuvre dans le texte. « Loi » et « droit » furent fréquemment conjugués dans des délimitations appauvries, les candidats n'examinant pas comment l'auteur pouvait les articuler. On a trop rarement rencontré de réflexions soucieuses de rendre compte de la « juste raison » évoquée par Cicéron, l'inspiration stoïcienne en échappant étrangement à beaucoup de lectures qui la ramenaient à une idée rationnelle du droit en la rapprochant d'une vague et anachronique inspiration kantienne. L'« unicité » fut également peu commentée, alors qu'elle opérait ici comme l'indice majeur du fondement de la justice dans une nature universellement à l'œuvre.

Par un effacement analogue, la progression de la raison à la nature, si elle était certes remarquée, semblait constituer pour nombre de commentateurs une autre évidence, comme si fonder le droit sur la raison, c'était nécessairement le fonder sur la nature, et comme s'il n'y avait pas également à expliciter ce glissement. Enfin, quelle signification Cicéron donnait-il, dans son propos, à cette « nature » qui semble opérer non seulement comme fondement, mais aussi comme *norme* de ce qui est ? Fallait-il la concevoir comme donné originaire, cosmos ordonné, finalité ultime ? De quel point de vue venait-elle dès lors « consolider le droit » ? Malheureusement, l'enquête attendue ici fut trop souvent éludée.

Nombre de lectures, parce qu'elles manquaient de se nourrir à la lettre du texte, compensaient leur minceur par la surabondance des références extérieures, lesquelles faisaient souvent, parfois légèrement, à d'autres moments plus dangereusement, « décliner » la pensée de l'auteur dans des perspectives obliques.

Le second alinéa, en particulier, a souvent été l'occasion de développements platoniciens très inégaux, allant par exemple de la répétition fréquente d'un exposé naïf sur Gygès, à une lecture plus pertinente de la conception de la justice selon Thrasymaque, en passant par des développements hésitants sur Calliclès. La notion d'« amitié » a fréquemment été commentée à partir d'Aristote et donc dépouillée de sa dimension cosmopolitique. De façon générale, le jury a pu regretter ce qui lui est apparu comme une surinterprétation platonicienne ou aristotélicienne

assez systématique et qui dérivait d'un défaut d'attention à l'articulation raison/nature/amitié qu'il convenait d'entendre à nouveau d'une oreille davantage stoïcienne.

Ce passage a également souvent suscité des interprétations fondées sur des références ultérieures au texte. Commenter Cicéron, à travers le filtre de *Du Contrat Social* ou des *Principes de la Philosophie du Droit* n'était pas interdit, mais se révélait parfois un procédé maladroit ou stérile, ces lectures n'étant pas toujours éclairantes ou conduisant les candidats à des approches artificiellement historisantes. On rappellera donc que l'usage des thèses développées chez d'autres auteurs ne doit pas être faite pour suggérer des « rapprochements » (qui suscitent trop souvent des confusions et des anachronismes), mais pour préciser ce qui fait au contraire la « spécificité » du texte qu'il s'agit d'expliquer. De ce point de vue, on a pu s'étonner que certains devoirs choisissent de relier, voire d'amalgamer le jusnaturalisme de l'auteur et le droit naturel rationnel kantien, plutôt que de chercher à mettre en évidence ce qui distingue le droit naturel des modernes de celui de Cicéron ou des stoïciens.

L'explicitation du texte se devait enfin d'être attentive au mouvement profond qui le sous-tend et qui fonde l'amplification finale constituant son véritable point d'orgue. Au regard de cet horizon des vertus partagées unissant les hommes dans leur amitié et les reliant en même temps à l'univers des dieux, les formes contingentes des lois instituées ne sont qu'une écume superficielle. Le dernier moment du texte élevait en ce sens le regard jusqu'aux vertus, à la fois séculières et religieuses, dont la « nature » constitue le fondement commun et que Cicéron, nourri à la lecture des maîtres du moyen stoïcisme, conjoint dans une même perspective. Ce qu'il maintient, du reste, que ces vertus soient d'ordre intersubjectif, politique ou social, puisque c'est le propre du stoïcisme – on pouvait le rappeler – de considérer qu'il n'y a pas de différence de principe entre ce qui nous unit aux autres hommes et ce qui nous soude à la communauté des dieux.

De ce point de vue, la série des vertus désignées par l'auteur était, à elle seule, l'indice de toute la fin du texte et de l'ancrage de chacun dans cette demeure commune des hommes et des dieux. Mais elle était aussi l'emblème de cette présence en tout être de la « raison » ou du logos divin qui justifie une sympathie d'ordre cosmologique, et recommande les hommes les uns aux autres, comme elle les invite à la piété.

Le jury a été particulièrement sensible à de belles copies, denses et profondes, qui ont su commenter ce déploiement final, tant en s'appuyant sur leur connaissance du naturalisme stoïcien qu'en scrutant au plus près les formulations de l'auteur. Le texte de Cicéron ne l'exigeait pas, même s'il pouvait constituer une occasion de déployer son érudition en matière de stoïcisme, et même s'il a pu susciter des commentaires fort riches et soucieux de traquer la singularité des réflexions de l'auteur – en les confrontant notamment aux thèses épicuriennes, par exemple, sous l'inspiration des travaux de Victor Goldschmidt, ou aux fondements du droit naturel à partir de l'œuvre de Michel Villey – et il constituait aussi un espace sémantique et théorique dans lequel on pouvait pénétrer par l'analyse de sa lettre seule.

*

Texte de Nietzsche

Le texte de Nietzsche – un peu plus fréquemment choisi que l'extrait de Cicéron – pouvait sembler devoir donner lieu à une lecture syncrétique, tant s'y entrelacent plusieurs des thématiques classiques de sa pensée (le thème de la force, celui de la genèse, les concepts de la valeur et de l'oubli, la référence au dressage ou au sacrifice, etc.). Mais, cela qui faisait la richesse et l'amplitude spectrales du fragment proposé, et qui permettait d'ouvrir des points d'accès très

divers à l'analyse, devenait ruineux pour le travail de l'explication quand cette dernière se contentait d'y trouver prétexte à une vulgate nietzschéenne et manquait, ainsi, la singularité du passage.

Beaucoup d'introductions se ramenèrent ainsi à de longs développements généraux sur la démarche généalogique et sur la transmutation des valeurs. Cela n'était certes pas interdit, et le jury a su apprécier les copies qui l'ont fait avec mesure et pertinence, mais, ce faisant, on risquait de manquer les points les plus problématiques du texte et de sa démarche propre – par exemple ici la double genèse autour de laquelle elle s'enroule. En effet, si, dans un premier temps, Nietzsche examine bien l'origine de la justice dans l'équilibre initial des forces en présence, ce moment originel a pour fonction de rendre possible le second qui, à son tour, met à nu le ressort de sa valorisation (la valeur de la valeur) et sa sanctification dans une forme sacrificielle de vie.

Car le texte commence par mettre en relief une genèse naturaliste de la justice, mais procède aussi au dévoilement d'une seconde genèse conduisant à l'idéalisation de la justice en valeur. Le texte semble « balancer » entre deux opérations analogues d'une même genèse bipartite. Du même coup, imaginer y reconnaître « la célèbre méthode généalogique » – si « célèbre » qu'on se dispense d'interroger sa pertinence et sa signification, ou de développer les objections qu'elle appelle – et fonder sur elle l'ensemble de son exposé, c'était risquer de n'en pas repérer le caractère résolument problématique.

Or, le jury a également pu remarquer, avec un certain étonnement, que presque aucun candidat n'a relevé l'espèce de coup de force par lequel Nietzsche, sur le chemin d'une réduction des idoles culturelles, évacue silencieusement des siècles de réflexion sur la question si classique de la justice distributive, en assimilant dès le début du texte « justice » et « équité » et en comprenant celle-ci comme équivalence dans le troc, réduisant ainsi la question de la justice à celle de l'égalité dans les échanges. Le contrepoint d'Aristote était ici curieusement absent, alors même que le Stagirite a été souvent cité, et parfois de façon très pertinente.

On aimerait, en ce sens, rappeler aux futurs candidats l'exigence d'affronter les difficultés des textes donnés à commenter, qui est une exigence de formuler les problèmes d'interprétation qu'ils posent et de risquer des hypothèses de lecture, dans le but de les discuter, au lieu de simplement illustrer ce qu'on comprend ou qu'on croit comprendre.

Cet effet de discrétion, sur ce qui pouvait faire problème dans l'extrait proposé d'*Humain, trop humain*, a été parfois redoublé de méprises ou d'interprétations erronées dans lesquelles certains candidats se sont enlisés pour occulter leur ignorance de l'épisode des Méliens. Bien entendu, le jury n'attendait pas la connaissance précise de ce conflit et du destin des habitants de l'île de Milos (la seule présence d'une note de bas de page en attestait). Or, au lieu d'un simple et excusable aveu d'ignorance, on a lu trop de copies dans lesquelles certains candidats, réduits à tenter de deviner le sort des Méliens, ont cru et avancé que le dialogue en question avait abouti à un accord par lequel l'issue tragique que rapporte Thucydide avait été évitée. Imagination un peu vaine, car elle était en porte-à-faux avec le « terrible » dont use Nietzsche pour la qualifier.

Il faut, le cas échéant, savoir affronter une certaine étrangeté du texte proposé. On peut certes comprendre le souci d'éclairer les concepts à l'œuvre dans le texte par la familiarité qu'on entretient avec l'auteur, mais il peut être trompeur de vouloir toujours ramener l'inconnu (le texte à expliquer) à du déjà connu (tel ou tel élément de la doctrine d'un auteur qu'on croit connaître ou dont on a entendu parler), ce qui conduit trop souvent à se dispenser du nécessaire travail d'explication.

Ainsi, pour reprendre quelques cas d'espèce assez emblématique, les analyses du texte de Nietzsche ont souvent trop vite substitué la notion de « volonté de puissance » à celle de « puissance » mise en œuvre à la ligne 2. Or, si l'on ne peut se passer de ce terme dans la locution de « volonté de puissance », cela ne suffit certainement pas à justifier ici la longueur des commentaires que les candidats lui ont consacrés. De même, beaucoup de copies ont développé l'« oubli » du caractère intéressé de la justice à partir du passage de *La Généalogie de la Morale* qui, le distinguant d'une simple *vis inertiae*, y décèle une « faculté d'inhibition positive » (II, 1), et se sont étonnées d'une conception leur paraissant devenir, dans *Humain, trop humain*, étrangement « négative ». Or, si l'oubli est décliné, dans le premier cas, comme condition de la jouissance du présent et d'un certain bonheur et, dans le second, comme ressort positif dans l'histoire de l'idée de justice, il s'agit toujours bien, dans la pensée de l'auteur, d'une mise à l'écart de toute genèse réaliste dans la formation d'une idée morale : la justice n'existe pas comme telle, « en soi » ou « de toute éternité », elle ressortit à une fabrique idéologique et aux interactions humaines qui la sous-tendent.

Cette recherche de familiarité avec les philosophèmes les plus classiques d'une œuvre devient également ruineuse quand elle projette sur certains concepts du texte des éclairages, voire des délimitations ou des définitions empruntées à d'autres auteurs. Beaucoup d'analyses ont cru pouvoir interpréter la « reconnaissance » de la ligne 11 à travers la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave, confondant, en raison de l'équivocité du français, les termes allemands *Dankbarkeit* (la reconnaissance liée à une dette – Nietzsche) et *Anerkennung* (la reconnaissance liée à une qualité individuelle du sujet – Hegel) ; elles ne pouvaient dès lors plus du tout saisir la réciprocité du couple constitué par la « vengeance » et la « reconnaissance », la première étant rétablissement de la puissance, la seconde, symétriquement, gratitude.

Ces critiques, qui mettent au jour le lien très étroit qui existe entre une interprétation erronée des textes et certains défauts de méthode, ne doivent pas faire oublier quelques copies de très belle facture, qui ont su conjuguer rédaction aisée et grande attention à l'enchaînement des idées en affrontant les difficultés de l'extrait proposé.

Le jury a tout particulièrement apprécié le travail de candidats dont les connaissances sur Nietzsche, loin de se substituer à l'originalité d'un texte antérieur à *La Généalogie de la morale*, ont su éclairer ce passage d'*Humain, trop humain*. L'appel à d'autres références a parfois permis de préciser de façon très pertinente la singularité de la thèse de l'auteur. Certaines copies ont commenté avec beaucoup d'acuité et même contre une certaine tradition de l'interprétation, la distance que Nietzsche creusait dans ce texte avec les thèses de Calliclès. La conception du contrat chez Hobbes a permis, à d'autres moments, d'expliquer judicieusement le caractère de troc de la justice, en particulier parce que la comparaison savait n'insister sur les points communs que pour mieux faire ressortir les différences entre les deux auteurs. La conception humienne d'une justice conventionnelle, qui trouve son origine dans l'intérêt commun et dans le calcul rationnel, a également ouvert de très subtiles confrontations, les candidats utilisant pour éclairer les lignes 3-8 l'accord des rameurs dans le troisième livre du *Traité de la nature humaine* – là où l'entente tacite entre les membres d'une société fait l'économie d'un contrat ou de promesses explicites. Enfin, certaines analyses, plus inattendues, comme celles que Pierre Bourdieu consacre aux codes de l'honneur et des échanges dans *Trois essais d'ethnologie kabyle*, ont su nourrir des lectures et des réflexions inspirées et inspirantes.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

DEUXIÈME ÉPREUVE DISSERTATION

Rapport établi par MME Anne DEVARIEUX

à partir des remarques de l'ensemble des membres de la commission « Dissertation »

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Deuxième composition de philosophie : dissertation (durée : sept heures ; coefficient 3). Le sujet de la dissertation se rapporte à l'une des notions du programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. La notion qui constitue le programme de cette épreuve est fixée chaque année, elle est obligatoirement différente de celle retenue pour le programme de la première composition de philosophie. » – Notion au programme en 2012 : « L'expérience ».

Composition de la commission : Mmes et MM. Christine DA LUZ ALCARIA, Anne DEVARIEUX, Henri ÉLIE, Pierre LAURET et Emmanuelle SOFFER.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	353
Notes minimale / maximale (agrégation interne)	01 / 18
Notes minimale / maximale (CAERPA)	04 / 13
Moyenne des candidats admissibles (agrégation interne)	13,00
Moyenne des candidats admissibles (CAERPA)	10,29

Rapport d'épreuve

Sujet : *Les leçons de l'expérience*

Les membres du jury constatent avec satisfaction l'amélioration du niveau de l'écrit de la composition, par rapport aux années précédentes, et soulignent dans l'ensemble la robustesse de copies de concours où l'on s'est efforcé de dégager avec précision le sens et les enjeux de la question posée.

En effet, les candidats n'ont pas considéré d'emblée qu'il y avait des leçons de l'expérience, mais ils ont interrogé cette possibilité à partir d'une analyse de la variation conceptuelle incluse dans les termes du sujet. Ainsi, en veillant à ne pas réduire la notion de « leçon » à celle de « connaissance », les meilleures copies sont parties de l'étymologie du mot : *lectio* ou « lecture ». Cette idée, combinée à celles d'« interprétation » ou de « version » – comme on parle des versions d'un texte – ont permis, par exemple, d'entrevoir que si leçons de l'expérience il y a, elles sont d'une façon ou d'une autre fragmentaires ou disjointes : parcellaires, quand la connaissance est confuse ou mutilée, comme chez Spinoza ; multiples, comme lorsque Montaigne s'efforce de dire la dissemblance des expériences elles-mêmes. Étant singulières, il ne va par conséquent pas de soi qu'elles puissent s'enseigner. Dès lors, si de telles leçons ne s'adressent pas exclusivement à soi-même, il en résulte qu'elles ne relèvent en tout état de cause pas d'une connaissance théorique générale, ni d'une approche de la réalité susceptible de se laisser rassembler dans une vérité uniforme.

Cette attention a également conduit à ne pas enfermer la notion d'« expérience » dans le seul champ de la connaissance théorique et scientifique – celui des sciences de la nature – mais à tenir compte de sa dimension pratique. Effectivement, si le sujet invitait à unifier la notion d'« expérience » et à prendre en compte celle d'« expérimentation », il pouvait être dommage de l'y réduire et de passer sous silence l'idée d'une expérience morale ou, plus simplement, d'une épreuve morale. Certaines copies ont ainsi pu dégager une dialectique de la passivité et de l'activité à l'œuvre dans l'expérience même et, ainsi, échapper à un traitement dualiste et simpliste du sujet. À cet égard, elles ont su renoncer à l'alternative selon laquelle, soit il n'y aurait pas de leçons de l'expérience, au motif que celle-ci serait le lieu d'une passivité et d'une réceptivité absolues du sujet de la représentation ; soit il y aurait des leçons de l'expérience, parce que cette dernière serait une pure activité de l'esprit et, par conséquent, la simple procédure de validation d'une théorie.

*

Les copies interrogeant activement le terme même de « leçon » étant rares, bon nombre d'entre elles se sont demandées quel pouvait être, « en général », « l'enseignement de l'expérience » : engagées dans le labyrinthe de l'expérience, ayant trouvé l'entrée mais peinant à en trouver l'issue, elles se sont contentées, en guise de plan, de juxtaposer trois sens distincts du terme – l'expérience étant alors assimilée à la sensation ou à l'expérimentation scientifique, ou encore réduite à « l'expérience en première personne ». Souvent, les distinctions ont été conduites sans autre justification d'une telle tripartition, ni aucune interrogation sur la rupture ou sur la continuité entre ces divers sens d'« expérience ».

Une telle rhapsodie devait, pour le moins, être interrogée pour elle-même, et placée au cœur d'une analyse problématique de la locution proposée. Largement partagé par nombre de copies, le principal défaut relevé par le jury aura consisté à assimiler d'emblée toute forme d'expérience à la seule expérience sensible, elle-même très vite réduite à la sensation, pour affirmer que les caractères sensibles de l'expérience en font une « connaissance » limitée au seul sujet qui en est affecté, par conséquent incapable de livrer d'autres « leçons » que subjectives et singulières. Il devenait dès lors aisé de mentionner un second sens de la notion d'« expérience » et de l'entendre, cette fois, comme « expérimentation scientifique ». Cette dernière pouvait ainsi être assimilée à la mise en œuvre d'une « théorie » entendue, d'une façon très générale, comme une pure construction de l'esprit. En effet, en poursuivant l'approximation, on s'efforçait de se demander si l'expérience, conçue comme une sorte de prolongement instrumenté d'un espace théorique aux contours incertains, n'implique pas d'affirmer qu'il n'y a pas de leçons de l'expérience, puisque ce n'est pas elle qui les dispense, mais l'esprit qui, à partir d'elle, en « tire des leçons ». Le sujet pouvait alors devenir le prétexte à un exposé général de théories de la

connaissance opposant, de façon souvent très schématique, l'empirisme à l'idéalisme ou au rationalisme. Ou alors, en suivant une inflexion un peu différente, une autre résolution consistait à aborder un troisième sens de « expérience », à savoir l'« expérience vécue » ou « épreuve » (*Erlebnis*), afin de suggérer que la seule leçon véritable de l'expérience n'est pas tant du côté de la connaissance de l'objet, que de la transformation du sujet – avec, le plus souvent, une tendance à une réduction psychologiste des références à Hegel ou à Merleau-Ponty.

À ce canevas très formel, souvent présenté dès l'introduction, en lieu et place du dégagement d'un authentique problème philosophique, s'adjoignaient un certain nombre d'autres questions : outre la question de l'articulation – ou, au contraire, de la séparation – des champs théorique et pratique de la question, on a pu interroger l'énoncé du sujet – « les leçons de l'expérience » – pour lui préférer des manières prétendument plus judicieuses de parler : « la leçon de l'expérience », voire de « la leçon des expériences ». À quoi pouvaient s'ajouter d'autres questions, parmi lesquelles celle de savoir si les leçons de l'expérience sont transmissibles ou non, si elles relèvent d'un indicible, ou bien si elles ne sont pas qu'une simple répétition du passé. Dans ce dernier cas, ne présentant évidemment pas la moindre valeur réellement prédictive, ces « leçons » suscitaient, à titre d'incidentes, un foisonnement de questions ponctuelles intégrées au canevas prédéterminé d'un exposé formel de quelques théories de la connaissance arbitrairement distinguées parmi d'autres.

Quels que fussent les défauts de nombreuses copies, le jury a cependant relevé des démarches philosophiquement et théoriquement pertinentes, même recouvertes de défauts rhétoriques ou argumentatifs.

On a pu remarquer, par exemple, que certaines copies assumaient frontalement l'effort d'une réflexion critique sur l'*autorité* de l'expérience et, corrélativement, sur l'*habitude*. À quoi tient, en effet, l'autorité de l'expérience et en quoi l'habitude est-elle « la grande institutrice » ? Si nombre de copies ont évoqué l'empirisme (à travers Hume, notamment), elles n'ont pas toujours su en restituer l'intérêt pour le sujet proposé. On peut regretter que trop peu de copies aient évoqué les figures de Montaigne ou de Rousseau, sinon pour s'en tenir à de vagues généralités. Or, Montaigne, pour ne citer que lui, permettait de problématiser la nécessaire confrontation du jugement et de l'expérience (l'expérience ne peut-elle fausser le jugement ?), la tentation de prendre le particulier donné pour une norme universelle (contingence et relativité de l'expérience). Effectivement, quel concept de l'expérience Montaigne permet-il de mobiliser ? Pour « tirer des leçons » de l'expérience et du « livre du monde » (par opposition à la connaissance livresque), encore faut-il « s'essayer », *faire* des expériences, ne serait-ce qu'en imagination – ce qui est précisément l'objet de l'essai « De l'exercitation ». Les thèmes de la mise en forme de l'expérience, de l'appropriation de soi et des choses ou des événements, ainsi que de la formation du jugement pouvaient donner lieu à autant d'analyses précises de la locution proposée.

L'habitude, chez Montaigne ou chez Hume, n'est-elle effectivement pas tout à la fois ce qui nous forme et ce qui nous trompe, ce qui révèle et ce qui occulte ? Comment, dès lors, estimer le poids de l'expérience, qui ne semble donner de légitimes leçons qu'à celui qui sait aussi l'*anticiper* (d'où le rôle princeps de l'imagination) ? Le scepticisme de Montaigne, comme celui de Hume, pouvaient être ainsi pertinemment interrogés, en lieu et place d'une banale récitation sur l'empirisme considéré comme leçon d'incertitude. Éviter les deux écueils de la crédulité et de la présomption, examiner le mouvement d'oscillation entre raison et expérience, particulier et général, mais aussi rendre au particulier sa valeur et ne pas hâter la généralisation – de telles analyses permettaient également de répondre à la question de savoir *en vue de quoi* des leçons sont véritablement des leçons, notamment en termes de sagesse pratique ; et l'on pouvait ainsi

songer à la place, à l'intérieur des *Essais*, des *exempla* ou leçons de vie, de courage, etc., dans l'indéfini processus d'une *éducation* par l'expérience.

Si, pour parler comme Rousseau, il n'y a point d'autre livre que la nature elle-même, point d'autres leçons que celles de l'expérience et de l'observation des faits, où peut se situer la différence, en termes de leçons, entre l'« éducation par les choses » (« L'acquis de notre propre expérience sur les objets qui nous affectent est l'éducation des choses. ») ; l'éducation par la nature, (« Le développement interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature. ») ; et celle par les hommes (« L'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement est l'éducation des hommes. ») ? Et comment les articuler toutes les trois, réciproquement, sans les contrarier – objet d'une éducation « réussie » ? Comment aller du concret à l'abstrait, sous la forme d'un contenu de savoir à retenir, d'un enseignement qu'on en tire (apprendre une chose et un nom), avec la question du passage de la singularité à l'universalité ou au général (question de l'induction) ? Réprimande ou avertissement reçu, la leçon est donnée le plus souvent bien malgré le sujet qui la reçoit (on pensera ici à l'exemple des leçons mises en forme par le précepteur jardinier dans *Emile ou de l'éducation*).

En tout état de cause, les meilleures copies furent celles qui, façonnées autour d'une problématique forte, surent interroger frontalement la notion d'expérience, souvent – et de façon heureuse – à partir de certaines analyses aristotéliennes.

On en donnera un premier exemple qui privilégiait, pour problématiser le sujet, une entrée par la temporalité.

La notion même de leçon semble en effet supposer un écart, un différentiel temporel, entre le moment où nous faisons l'expérience d'un ensemble de « données » et le moment réflexif – ou critique – capable de tirer leçon de ce premier moment, en opérant un travail de vérification de ces données, dans l'élaboration même de l'« objet » et des « résultats » de l'expérience, puis dans le travail d'analyse et de synthèse nécessaire à leur interprétation. Mais, précisément, ce premier schéma renvoie-t-il les leçons de l'expérience à une activité de l'esprit située en dehors et au-delà d'elle, ou au contraire à un processus de l'esprit qualifiant comme « empirique » sa dynamique propre ? L'expérience pourrait, en effet, se réduire au seul moment de la réceptivité du sujet ou, au rebours, constituer le processus global, tout à la fois critique et réflexif, d'appréhension de ce qui est. Dans l'unité d'un mouvement unique de recherche contrôlée de lui-même, elle donnerait alors à l'esprit humain une parfaite confiance dans ses capacités d'accéder à la réalité et, dans le même temps, une salutaire capacité de défiance vis à vis des représentations, y compris savantes, par lesquelles il cherche à la connaître ou à agir sur elle.

Sur le plan des contenus, pareil questionnement permettait aux meilleures copies, plutôt que d'offrir des oppositions simplificatrices et historicisantes entre l'empirisme et le rationalisme, de s'y référer en les analysant comme deux grandes manières de rendre compte du processus à la fois heuristique et critique qu'est l'expérience.

Dès lors, loin de rabattre l'empirisme et, avec lui, l'expérience, à la seule foi en la sensation, on pouvait montrer comment, chez Locke et, *a fortiori*, chez Hume, le lien à la fois logique et génétique – et non pas platement chronologique – de l'*association* des sensations et des idées, permettent de conférer un sens et une valeur critiques à l'expérience et d'éviter à la raison elle-même de s'égarer dans les contrées, sinon illimitées, du moins indéfinies de la rêverie imaginative.

On voit comment une telle entrée permettait d'unir, au sein d'une seule et même problématique clairement déterminée, l'examen des différents sens de l'expérience qui deviennent, par là, les

différents *régimes* de l'expérience. Dans les meilleures copies, et à partir d'excellentes analyses de la référence aristotélicienne, une telle modalisation théorique permettait d'envisager la continuité du désir de savoir et donc, aussi bien, le champ de l'expérience perceptive combiné à celui de l'expérience cognitive, en même temps que la tension qui, au sein même de la continuité d'un même désir, peut aller jusqu'à la rupture.

Mais on voit également combien cette unité de questionnement permettait aussi d'examiner les relations entre visée théorique et visée pratique, en favorisant l'approfondissement, là encore, de ce qui les unit *et* de ce qui les distingue.

Ainsi, pour s'en tenir à la question de la temporalité, l'attention portée à l'urgence de l'action permettait d'éclairer l'horizon du sujet proposé dans plusieurs directions complémentaires. Un examen précis des « circonstances », de l'« occasion », du « pouvoir » ou de la *phronesis* – capacité de se doter de principes d'action et d'éclairer ses conduites au sein d'un milieu de vie pluriel et contingent – s'adossait, dans les meilleures copies, à de solides analyses de la pensée de Montaigne ou de Machiavel. Il devenait ainsi possible d'affiner le rôle distinct de l'expérience dans la constitution et dans la mise en œuvre des principes théoriques ou pratiques ; ou, dans le même temps, de montrer leur commune visée d'éclairage de l'agent, tant sur lui-même que sur le monde contre lequel il se tient.

Mais donnons l'exemple d'une autre approche, tout aussi légitime.

À partir d'une réflexion sur « la lecture de l'expérience », une bonne copie a montré que, sans l'expérience, nous sommes certes privés de la possibilité de connaître, mais que pour autant, l'expérience seule ne peut produire une véritable compréhension du réel. S'appuyant sur l'histoire comme champ d'expérience humaine, sur la contingence et sur la singularité des événements historiques (et s'inspirant en cela de Paul Veyne et de Reinhart Koselleck), cette copie a montré combien il est difficile d'extraire des leçons du cours même de l'histoire. Pour rendre celle-ci parlante, il faut la rendre commune et, à cet effet, un langage et un cadre théorique communs sont nécessaires. Car c'est de ce cadre que dépendent la lisibilité et l'instruction même de l'histoire en tant que telle. Aussi les leçons de l'expérience historique proviennent-elles d'une lecture rétrospective permettant d'introduire de la régularité dans le cours des événements. L'écriture de l'histoire représente du coup, elle-même, non seulement une condition d'intelligibilité de l'expérience historique, mais aussi un gain d'expérience. La copie reprend à cet égard la distinction qu'on trouve chez Koselleck, dans *L'Expérience de l'histoire*, entre une expérience *originnaire* – la dimension singulière de ce qui survient et qui, par son caractère inattendu, provoque un effet de surprise venant « marquer » l'individu – et l'expérience *collective* et *répétitive* dans la synchronie – l'effet de répétition et d'accumulation commun à des groupes sociaux entiers et à des générations et qui, englobant toute une vie, intègre l'individuel dans le collectif.

Plus généralement, les bonnes copies se sont toutes signalées par leur capacité à triompher de la grande diversité des acceptions du concept d'expérience, aussi bien que des situations réelles où il semble inévitable de faire appel à l'expérience. Il s'agissait, au fond, de maîtriser une variation du sens de la notion selon les registres théoriques où elle était convoquée, et d'accomplir les gestes théoriques permettant de faire de l'expérience une modalité de la connaissance, tout en donnant à cette variation et à ce geste théorique la portée d'une progression organisée selon un ordre rigoureux et convaincant.

Donnons-en un tout dernier exemple.

Une copie s'est attachée à analyser les conditions du passage d'un donné empirique à une expérience véritablement instructive en faisant état d'une construction de ce donné à la fois respectueuse de ses apports et consciente de son irréductibilité. Cette analyse s'est d'abord focalisée sur le passage de la perception à l'instruction, principalement par une mise en forme objective du donné et, conjointement, par son organisation langagière. Ce premier moment s'achevait par la comparaison de deux analyses différentes d'un même donné ethnographique, l'une inspirée de James George Frazer, l'autre de Maurice Godelier. C'est dans ce genre de moment théorique qu'un candidat accrédite sa capacité à instruire philosophiquement son public : il se donne un objet précis, distingue clairement entre le donné et la construction théorique de sa signification, ou « leçon », puis il montre la difficulté de cette construction par une analyse comparative du même donné – pauvreté du sens dégagé chez Frazer, richesse de l'intelligibilité proposée par Godelier.

Dans un second temps, préparé par le transport du sujet de la connaissance sur le terrain du savoir ethnographique, le devoir analysait, dans le champ scientifique, le passage de l'*experientia*, mal organisée ou rendue confuse par les « idoles », à l'*experimentum*, porteur d'un savoir objectif (Bacon). Étant donné la constitution d'un cadre empirique quadrillé par la théorie (argument développé à partir des analyses de Norwood Russell Hanson), l'expérience scientifique apparaissait comme présentant une dimension abstraite et idéalisée, et elle se trouvait chargée de présuppositions théoriques (voir Pierre Duhem). Mais, si elle restait irréductible dans son apport, elle n'était cependant présentée comme apportant de leçons qu'à ceux-là seuls qui ont le « sens du problème » (Steven Weinberg). Ce deuxième moment s'achevait par l'analyse très pertinente du rapport entre les observations de Robert Hooke et ses comptes-rendus, la leçon de l'expérience scientifique se révélant le corrélat d'une véritable prudence de l'expérimentateur.

La troisième partie pouvait alors, très logiquement, analyser cette notion de « prudence », en s'appuyant sur Aristote – différence de la prudence et de l'habileté – et sur Machiavel – le *Prince* n'étant pas le traité d'une prudence qui ne s'apprendrait que dans les livres, mais une véritable invitation à la conquérir.

*

L'exercice de la dissertation est un exercice pratiqué et, faut-il le rappeler, enseigné par les professeurs qui sont, en l'occurrence, candidats à l'agrégation interne de philosophie. Il exige une problématisation du sujet, c'est-à-dire que soit ouvert ou explicité un horizon théorique cohérent avec la ou les notions qui y sont mises en jeu. L'exercice ne peut donc en aucun cas se réduire à la seule exposition de distinctions terminologiques, de conceptions éparses, ou à l'interrogation, dans un cheminement vague et flou, d'un couple quelconque de notions – ici, « théorie et expérience ».

Les meilleures copies que le jury de la session 2012 a pu lire ont travaillé de près le concept d'expérience. Le premier écueil était alors celui d'éviter la dispersion consistant à parcourir dans le désordre les divers sens de la notion d'« expérience », et les bonnes copies furent celles qui sont parvenues à le surmonter d'une manière satisfaisante. Cette capacité à unifier à l'intérieur d'une problématique directrice les divers champs et régimes du sujet a joué le rôle de premier critère discriminant entre les copies, critère dont ont découlé tous les autres, parmi lesquels, notamment :

- la plus ou moins grande cohérence du développement et sa progression tout au long de la réflexion ;
- la capacité à produire des analyses consistantes et suivies ;

- des références soutenues aux traditions philosophiques, plutôt que de simples allusions, voire d'erratiques citations de noms d'auteurs ou de titres d'ouvrages ;
- la capacité à exploiter de bonnes références en vue de l'éclairage du problème philosophique directeur.

Reprenant les quelques lignes d'introduction de ce rapport, on rappellera que les travaux des candidats ont laissé une impression globalement favorable, qui traduit un investissement des professeurs en vue, non seulement de leur préparation personnelle au concours de l'agrégation, mais également de leurs élèves, premiers et légitimes bénéficiaires de la qualité des études qu'ils conduisent, souvent au prix de considérables efforts.

Qu'ils en soient tous remerciés et qu'ils acceptent les encouragements de l'ensemble du jury à persévérer dans leur travail de consolidation de leur culture philosophique et de leurs compétences professionnelles.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PREMIÈRE ÉPREUVE LEÇON

Rapport établi par M. Antoine LÉANDRI à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Leçon »

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet relatif au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante minutes ; coefficient 3). »

Composition des commissions : Mmes et MM. Myriam ATTALI-PARIENTE, Renaud BARBARAS (président de commission), Olivier CAMPA, Christine DA LUZ ALCARIA, Anne DEVARIEUX, Henri ELIE, Annie HOURCADE, Pierre LAURET, Antoine LEANDRI (président de commission), Paul MATHIAS (président de commission), Anne MONTAVONT et Emmanuelle SOFFER.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	41
Notes minimale / maximale (agrégation interne)	05 / 15
Notes minimale / maximale (CAERPA)	05 / 16
Moyenne des candidats admissibles (agrégation interne)	09,15
Moyenne des candidats admissibles (CAERPA)	08,29

Liste des sujets proposés aux candidats

SUJETS RETENUS

Peut-on être soi-même en société ?
Le moi
Les passions sont-elles un obstacle à la vie sociale ?
Y a-t-il des arts mineurs ?

SUJETS REJETES

« Rien n'est sans raison. »
Faut-il que le réel ait un sens ?
L'individu
La contradiction

Le possible et le réel
Percevoir est-ce connaître ?
La déraison

L'opinion vraie
L'œuvre d'art et le plaisir
Comprendre autrui
Où est-on quand on pense ?
Le désir peut-il se satisfaire de la réalité ?
Le désœuvrement.
L'angoisse
Y a-t-il un au-delà de la vérité ?
Le pouvoir politique peut-il échapper à l'arbitraire ?
La vérité des sciences
Une idée peut-elle être fausse ?
Qu'est-ce qu'un esprit faux ?
Pourquoi obéir ?
L'instant

Le devenir
La société peut-elle se passer de l'Etat ?
La culture est-elle une seconde nature ?
La culture libère-t-elle des préjugés ?
La vérité philosophique
Le gouvernement de soi et des autres
Voir le meilleur, faire le pire.
Le souci de soi est-il une attitude morale ?
Le silence
L'arme rhétorique
Le destin
La liberté des autres
Qu'est-ce qu'un acte libre ?
Peut-on renoncer au bonheur ?
Pourquoi transformer le monde ?
Le risque technique
La volonté peut-elle nous manquer ?
La certitude
Qu'est-ce qu'une croyance rationnelle ?
Peut-on penser la matière ?

Peut-on penser une conscience sans objet ?
La logique est-elle l'art de penser ?
La réalité de la vie s'épuise-t-elle dans celle des vivants ?
La matière, est-ce le mal ?
La matière pense-t-elle ?
La matière et la forme
L'objet du désir
La lettre et l'esprit
Qu'est-ce qu'un sentiment vrai ?
Qu'est-ce qu'une idée vraie ?
La tyrannie.
Essence et existence

Faut-il vivre comme si nous étions immortels ?
Faudrait-il ne rien oublier ?
La durée
Le présent
La critique du pouvoir peut-elle conduire à la désobéissance ?
En politique, nécessité fait loi
Temps et conscience
Sens et vérité
Le corps politique
Faut-il défendre l'ordre à tout prix ?
Qu'est-ce qui est culturel ?
Vérité et certitude
Pourquoi des rites ?
Valeur artistique, valeur esthétique
Le temps de la liberté
L'oral et l'écrit
Qu'est-ce que traduire ?
Vérité et réalité
Savoir et pouvoir
Le droit au bonheur
La liberté implique-t-elle l'indifférence ?
Qu'est-ce qui est historique ?
Le sens de l'histoire
La mémoire et l'histoire
L'art de faire croire

Rapport d'épreuve

La leçon, dont la durée de préparation est de cinq heures et le temps de passage de quarante minutes maximum, porte sur un sujet lié au programme de notions des classes terminales. Le candidat tire au sort un billet comportant deux sujets et dispose d'un quart d'heure pour faire son choix. Pour la préparation de sa leçon, il dispose en libre accès des ouvrages de la bibliothèque du concours⁴. Parmi eux se trouvent des ouvrages philosophiques classiques et contemporains, ainsi que des dictionnaires de langue. Sont toutefois exclus les encyclopédies, les anthologies thématiques et les ouvrages de vulgarisation. Le candidat peut aussi demander, au cours de la première heure, l'emprunt de quelques ouvrages à la bibliothèque de la Sorbonne, qui sont mis à sa disposition *dans la mesure du possible*.

Le jury se félicite de la qualité manifestée, en général, par les leçons qu'il lui a été donné d'entendre. Les points qui ont été principalement discriminants, et sur lesquels le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats, sont le travail effectué pour analyser le sujet et le traiter à la fois dans sa singularité et son ampleur ; l'effort de questionnement visant à affronter véritablement le sujet ; et l'usage, à cet effet, d'une culture philosophique vivante, maîtrisée et pertinente.

a) Analyse du sujet

Rappelons, tout d'abord, qu'un véritable travail d'analyse du sujet est nécessaire – si l'on ne veut pas passer à côté de ce qui en fait la spécificité, ou en prendre une vue trop étroite.

Comment traiter, par exemple, le sujet : « *Peut-on penser la matière ?* », sans jamais chercher à définir la notion de « matière » ? Ce défaut d'analyse a conduit le candidat qui a eu à traiter ce sujet à glisser de la « matière du phénomène », chez Kant, à la « matière travaillée par le sculpteur », sans se demander de quelle *matière* il parlait et si, d'une manière générale, il s'agit d'une seule et même matière. L'absence de distinction entre « matière » et « matériau » empêchait, d'autre part, de saisir la dimension métaphysique du sujet.

Les difficultés rencontrées par un autre candidat sur « *Le possible et le réel* » s'expliquent en grande partie par l'absence d'un travail de définition des termes en jeu. Un tel effort d'analyse aurait permis par exemple, à partir de la distinction entre la « possibilité logique » (la non-contradiction) et la « possibilité réelle » (la compatibilité avec les conditions de l'expérience), de mieux déterminer le sujet ou encore, en distinguant les conditions permettant de savoir si quelque chose est « possible » (cela peut-il toujours se faire *a priori* ?), de mieux déterminer, par exemple, si le possible peut précéder le réel et à quelles conditions – le réel n'est-il alors que l'actualisation d'un possible préexistant ? le possible n'est-il au contraire concevable qu'à partir du réel ?

⁴ Voir liste en annexe.

Une leçon sur « *Le silence* » – au demeurant habile et témoignant d’une certaine finesse d’analyse – s’empresse de substituer à la notion proposée celle de « langage », d’où une prestation n’affrontant pas véritablement le sujet et donnant l’impression de vouloir placer certaines doctrines (par exemple le traitement cartésien du problème d’un langage animal) au lieu de réfléchir à partir du libellé proposé. Comment, également, traiter « *La société peut-elle se passer de l’État ?* » sans jamais analyser ni même simplement nommer « l’État » et en se contentant de simplement dissenter sur « la société » ?

Le défaut d’analyse peut conduire à ne pas repérer l’ampleur des domaines mis en jeu par un sujet et à se restreindre à une interprétation étroite de son intitulé. Ainsi, ayant choisi de traiter : « *Y a-t-il un au-delà de la vérité ?* », et quelles que fussent les qualités de l’élaboration proposée, un candidat s’est immédiatement enfermé dans une réduction de la vérité à la connaissance, et de celle-ci à la scientificité – si bien que le sujet finalement traité devenait : « *Y a-t-il des vérités au-delà de la connaissance scientifique ?* ». À l’inverse, on a particulièrement apprécié le soin avec lequel un candidat s’est attaché à relever le terme « attitude » dans le libellé qui lui avait été proposé : « *Le souci de soi est-il une attitude morale ?* », ce qui lui a permis de prendre la pleine mesure du problème, d’autant que l’expression « souci de soi » avait fait d’emblée l’objet d’un réel questionnement.

b) Traitement du sujet

Le jury a été particulièrement sensible à la qualité des leçons qui, partant de l’analyse du sujet, affrontaient réellement et directement le problème qu’il posait, et ne se contentaient pas d’en faire l’occasion d’un exposé doxographique, ou de le détourner vers une question mieux connue ou vers une préoccupation philosophique personnelle. Ce dernier défaut conduit parfois à ne rencontrer le sujet qu’au terme du développement, et non à son origine. C’est ainsi qu’un candidat, ayant à traiter « *Qu’est-ce qu’un acte libre ?* », construit les deux premières parties de sa leçon sur la question de la liberté de la volonté pour n’affronter véritablement le problème de « l’acte » que dans le dernier moment, à l’aide de Sartre. On reste sur sa faim, même si l’exposé témoigne d’un souci de méthode et de rigueur dans le détail des analyses conduites. La leçon sur « *Le silence* », mentionnée plus haut, ne rencontrait elle-même le sujet qu’après de longs développements sur le langage et la parole. Une leçon sur « *le désœuvrement* » consacrait de longs développements préalables (les 2/3 de l’exposé) au travail et à l’affairement, ne laissant que peu de temps au traitement du sujet lui-même, trop tardivement abordé.

C’est au sujet lui-même, rappelons-le, qu’il faut consacrer la totalité de la leçon, et ce, dès le premier moment du développement. On peut, certes, signaler telle ou telle « question préalable » au problème posé, mais il ne convient pas de la substituer à l’examen de ce dernier ni de s’y perdre en différant indéfiniment le moment de traiter le sujet ou en ne montrant pas précisément, à chaque étape du développement, ce qu’on peut conclure précisément de ce qu’on dit relativement au problème abordé. Principe d’économie d’autant plus nécessaire qu’on dispose d’un temps limité pour aller à l’essentiel.

Or, lorsque le traitement du sujet est ainsi différé ou esquivé, c'est souvent au profit de développements doxographiques. « *Le gouvernement de soi et des autres* », par exemple, a donné lieu à une succession de références approximatives reliées à une question hors sujet : « Ma liberté est-elle limitée par celle des autres ? ». De la même manière, « *Qu'est-ce qu'une croyance rationnelle ?* », vite transformé en : « *Y a-t-il des raisons de croire ?* », a donné lieu à un traitement convenu. Certains candidats voient dans la leçon l'occasion de restituer de manière factuelle des contenus déterminés de connaissances. Une leçon sur « *La liberté des autres* », en elle-même honorable, a donné lieu à des développements très généraux sur le libéralisme, le multiculturalisme, la social-démocratie, le pluralisme. Ces développements auraient pu aussi bien prendre place dans le traitement d'un autre sujet et ne prenaient pas suffisamment en compte la singularité du libellé. En mettant ainsi le sujet au service d'exposés de connaissances ou d'exposés doctrinaux, on est conduit à juxtaposer les idées successivement présentées, et à en faire les parties séparées d'un plan artificiellement construit, plutôt qu'à ménager de véritables transitions qui, par l'exposition d'une difficulté, contraignent la pensée à se déplacer et justifient donc qu'on passe d'un moment à un autre, tout en amenant les références dans leur nécessité. Le souci de « placer » des connaissances se fait souvent au détriment de l'effort de questionner et de radicaliser ce questionnement. Ainsi, un exposé sur « *La volonté peut-elle nous manquer ?* » se réduisait à un catalogue allusif d'auteurs ; une leçon sur « *Pourquoi obéir ?* », s'appuyant en grande partie sur Rousseau, pour répondre à la question, transformait la difficulté en une série d'évidences, le tout étant peu analysé et maîtrisé, et surtout ne questionnant aucunement l'obéissance.

Rappelons à quel point il est essentiel de savoir s'arrêter sur chaque idée importante d'un développement pour s'interroger sur ce qui peut la fonder, c'est-à-dire de savoir exercer ce qu'on appelle proprement une « réflexion » dans le cours même de son exposé. Il ne suffit pas d'avoir réfléchi antérieurement, ou même de le faire durant le temps de la préparation ; il faut que l'exposé même de la leçon constitue une réflexion en acte, et non la simple présentation de conclusions sans leurs prémisses. Les leçons les plus réussies sont, de ce point de vue, celles qui ne prennent pas le sujet comme une occasion d'exposer des connaissances, mais qui mettent au contraire les connaissances qu'elles mobilisent au service d'un problème rigoureusement posé et discuté à partir de l'analyse du sujet.

Le sujet « *La vérité philosophique* » a, par exemple, permis à un candidat de mettre en œuvre une démarche authentiquement questionnante, qu'il a su nourrir de connaissances toujours finement rapportées au problème directeur qui fut le sien. Le but que doit viser une leçon n'est pas de disposer en un plan plus ou moins progressif les différentes réponses qu'on connaît ou qu'on imagine aux questions que pose le sujet, mais de montrer qu'on sait s'interroger, s'étonner, chercher les présupposés des réponses que l'on conçoit, et ceux des questions elles-mêmes, en radicalisant ainsi le questionnement ; et de montrer qu'on sait mener ces recherches de façon méthodique et en construisant un ordre des questions plutôt qu'un ordre des réponses. C'est cette alliance d'un questionnement toujours ouvert et d'un cheminement méthodique qui fait tout l'art et la difficulté de la leçon. Cette qualité fut celle des meilleures leçons qu'il a été donné d'entendre au jury.

c) Rhétorique de la leçon

Le souci de saisir le sujet dans ce qui fait sa singularité et d'instruire une enquête méthodique pour répondre à la question qu'il pose, est inséparable d'une autre qualité : le souci d'aller aux *choses mêmes*, de ne jamais céder à la tentation d'une rhétorique vide ou d'une simple ratiocination. Cela vaut aussi bien lorsqu'on s'adresse à un jury ou à une classe : si la leçon est un exercice ayant ses règles, elle ne doit cependant pas être artificielle, mais elle doit manifester un effort de poser de réels problèmes et de faire partager à son auditoire les raisons qu'on a de s'y intéresser. Cela ne se peut sans le souci de relier le discours à l'expérience et au champ de phénomènes auquel ouvre le sujet. C'est ainsi que le traitement d'une leçon comme « *Le désœuvrement* », qui a donné lieu, comme nous l'avons signalé plus haut, à des considérations trop générales sur le travail et l'œuvre, aurait pu et dû s'appuyer sur une description précise des phénomènes auxquels l'expérience du désœuvrement se rapporte, par exemple l'ennui, et s'interroger sur le type d'expérience de la temporalité qui lui est associée. Autre exemple : on peut regretter qu'un candidat invité à s'interroger sur « *Le risque technique* », s'il évoque succinctement les aléas inévitables que présente tout essai de prototypes, ou plus rapidement encore les risques de « catastrophe nucléaire », n'ancre à aucun moment sa réflexion sur l'analyse d'une technique précise.

Cette nécessaire ouverture de la leçon au réel ne va pas sans une présence du candidat à ce qu'il se propose de montrer : trop de candidats lisent leurs notes devant le jury, comme s'ils les déclamaient après les avoir rédigées, sans être véritablement présents à ce qu'ils disent, sans repenser les idées qu'ils exposent, au moment où il s'agit justement de les faire comprendre et de montrer les raisons qui permettraient de les faire partager. Bien des développements verbaux et déconnectés de tout rapport à la réalité et à une expérience possible seraient évités, si les candidats privilégiaient la parole vivante, avec la part de risque qu'elle comporte, à la simple lecture d'un texte rédigé. Or, le risque n'est pas si grand : il ne faut pas imaginer un jury guettant sans cesse les erreurs ou les faux pas des candidats, mais admettre au contraire d'avoir affaire à des collègues sensibles à l'exercice d'une pensée questionnante et présente à son propos comme à son public. Cela n'interdit évidemment pas la rédaction, même intégrale, de la leçon ; cela exclut simplement une lecture qui s'absente de ce qu'elle expose.

Les leçons qui se sont particulièrement distinguées, enfin, ont su faire un usage maîtrisé et pertinent des auteurs mobilisés pour le traitement du sujet. Si, dans l'ensemble, les candidats ont su instruire leur propos par des références précises et variées, ils n'ont pas toujours su éviter deux écueils :

- l'usage trop rapide et trop allusif de références servant parfois d'argument d'autorité : une rapide référence au chapitre 13 du *Léviathan* suffit à un candidat pour montrer qu'une société ne peut se passer d'État ; une simple allusion à la section du *Traité de la nature humaine* de Hume consacrée à « l'identité personnelle » suffit à un autre candidat pour affirmer que le moi n'est qu'une fiction ;

- au contraire, des développements trop longs de doctrines exposées pour elles-mêmes et faisant perdre de vue le sujet.

Dans les deux cas, des références situées comme un corps étranger dans la leçon, inessentiels à sa progression, perdent toute réelle pertinence. Seule une réelle familiarité avec des œuvres philosophiques lues et relues, avec lesquelles les candidats entretiennent un dialogue permanent, constitutif de la formation de leur propre pensée, permet d'intégrer de façon vivante la référence qui leur est faite et d'en faire les véritables moments d'un développement.

Le jury a particulièrement apprécié les leçons dans lesquelles les candidats ont su, à partir de l'analyse d'un problème, intégrer ainsi des références véritablement assimilées et, après avoir repris l'argumentation des auteurs cités de façon précise et s'en être approprié les conclusions, montrer les leçons qu'on peut en tirer lorsqu'on revient, de là, au problème initialement posé pour en poursuivre l'examen. C'est ainsi, par exemple, qu'une assez belle leçon sur « *L'arme rhétorique* » a su manifester la fécondité d'un véritable dialogue avec l'auteur convoqué, dont les textes cités étaient précisément connus et médités, pour le traitement du sujet. Rappelons que ce n'est pas le nombre des références qui est essentiel, mais leur pertinence : la meilleure leçon de la session (« *Percevoir, est-ce connaître ?* ») s'est presque exclusivement appuyée sur une lecture très précise d'Aristote – preuve, s'il en était besoin, que l'endurance du questionnement et la rigueur de l'élaboration conceptuelle sont seules à déterminer la qualité des références. Jamais celles-ci ne doivent en effet divertir le candidat de ce qui est singulièrement en question dans le sujet.

*

Dans tous les cas, et quelle que soit la qualité du travail effectué par les candidats, si l'expérience qu'ils peuvent avoir de l'enseignement leur est sans doute profitable à l'oral du concours, ils n'ont pas toujours su maîtriser le temps limité qui leur était imparti. Un professeur peut toujours, lorsque les aléas de l'improvisation ne lui permettent pas de parcourir avant la fin de l'heure tout le chemin qu'il avait prévu, faire une reprise à la séance suivante. Lors d'un oral de concours, l'inachèvement ne se rattrape pas et il peut être fatal à une leçon qui avait pourtant bien commencé. Rappelons donc l'absolue nécessité d'une préparation spécifique à l'oral de l'agrégation, quelle que soit l'aisance qu'on peut avoir, par ailleurs, dans l'exercice de son enseignement.

ÉPREUVES D'ADMISSION

DEUXIÈME ÉPREUVE EXPLICATION DE TEXTE

Rapport établi par M. Henri ÉLIE à partir des remarques faites par l'ensemble des membres des commissions « Leçon »

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français tiré d'un auteur figurant au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. L'explication est suivie d'un entretien avec le jury, qui doit en particulier permettre au candidat, en dégagant le sens et la portée du texte, de montrer en quoi et comment il pourrait contribuer à l'étude de notions inscrites au programme des classes terminales (durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : cinquante minutes [explication : trente minutes ; entretien : vingt minutes] ; coefficient 3).

Composition des commissions : Mmes et MM. Myriam ATTALI-PARIENTE, Renaud BARBARAS (président de commission), Olivier CAMPA, Christine DA LUZ ALCARIA, Anne DEVARIEUX, Henri ELIE, Annie HOURCADE, Pierre LAURET, Antoine LEANDRI (président de commission), Paul MATHIAS (président de commission), Anne MONTAVONT et Emmanuelle SOFFER.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	41
Notes minimale / maximale (agrégation interne)	05 / 15
Notes minimale / maximale (CAERPA)	05 / 16
Moyenne des candidats admissibles (agrégation interne)	09,79
Moyenne des candidats admissibles (CAERPA)	10,43

**Liste des textes proposés aux candidats
(Auteur, Titre de l'ouvrage)**

TEXTES RETENUS

Aristote, *Les Politiques*
 Kierkegaard, *Riens philosophiques*
 Saint-Thomas, *Somme théologique*
 Levinas, *De l'existence à l'existant*
 Sénèque, *De la brièveté de la vie*
 Sénèque, *De la vie heureuse*
 Leibniz, *Théodicée*
 Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*
 Aristote, *Éthique à Nicomaque*
 Descartes, *Lettres à Élisabeth*
 Diderot, *Paradoxe sur le comédien*
 Pascal, *Pensées*
 Épictète, *Entretiens*
 Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*
 Sartre, *La Transcendance de l'ego*
 Lucrèce, *De la nature*

Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*
 Cournot, *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*
 Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*

Descartes, *Règles pour la direction de l'esprit*
 Spinoza, *Traité théologico-politique*
 Levinas, *De l'existence à l'existant*
 Locke, *Second traité du gouvernement civil*

Augustin, *Les Confessions*
 Kant, *Critique de la faculté de juger*
 Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*
 Hegel, *La Raison dans l'histoire*
 Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*
 Hume, *Traité de la nature humaine*
 Aristote, *Les Politiques*
 Lucrèce, *De la nature*

Pascal, *Pensées*
 Sénèque, *De la vie heureuse*
 Marx, *Manuscrits de 1844*

TEXTES REJETES

Levinas, *Totalité et infini*
 Épictète, *Entretiens*
 Arendt, *La Condition de l'homme moderne*
 Kant, *Critique de la faculté de juger*
 Husserl, *Méditations cartésiennes*
 Mill, *De la liberté*
 Platon, *Cratyle*
 Épicure, *Lettre à Hérodoté*

Diderot, *Entretiens avec d'Alembert*
 Husserl, *Méditations cartésiennes*
 Marc-Aurèle, *Pensées*
 Freud, *De l'interprétation des rêves*
 Sartre, *La Transcendance de l'ego*
 Cournot, *Matérialisme, vitalisme, rationalisme*
 Aristote, *Éthique à Nicomaque*
 Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*
 Descartes, *Les Passions de l'âme*
 Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*
 Diderot, *Recherches philosophiques sur la nature du beau*

Arendt, *La Condition de l'homme moderne*
 Platon, *Le Sophiste*
 Aristote, *Les Politiques*
 Husserl, *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*
 Hobbes, *Léviathan*
 Montaigne, *Essais (III-20)*
 Platon, *La République, VII*

Montaigne, *Essais (I-26)*
 Platon, *Le Politique*
 Sénèque, *De la vie heureuse*
 Heidegger, *Être et temps*
 Kant, *La Religion dans les limites de la simple raison*
 Merleau-Ponty, *Le Visible et l'invisible*
 Hegel, *Principes de la philosophie du droit*
 Descartes, *Règles pour la direction de l'esprit*

Machiavel, <i>Le Prince</i>	Merleau-Ponty, <i>Le Visible et l'invisible</i>
Hume, <i>Enquête sur l'entendement humain</i>	Aristote, <i>Éthique à Nicomaque</i>
Montesquieu, <i>De l'Esprit des lois</i>	Heidegger, <i>Être et temps</i>
Augustin, <i>Traité du libre arbitre</i>	Kierkegaard, <i>Riens philosophiques</i>
Descartes, <i>Règles pour la direction de l'esprit</i>	Marx, <i>Critique de la philosophie du droit de Hegel</i>
Descartes, <i>Lettres à Élisabeth</i>	Marx, <i>Idéologie allemande</i>
Freud, <i>Malaise dans la civilisation</i>	Sénèque, <i>De la providence</i>

Rapport d'épreuve

Deux textes sont tirés au sort par le candidat qui se voit confier les deux œuvres dont ils sont extraits. Les œuvres sont elles-mêmes choisies parmi la liste des auteurs inscrits aux programmes des classes terminales. Les candidats ne peuvent donc se voir proposer l'explication d'un extrait d'œuvre d'un auteur qui n'y figure pas. La liste reproduite ci-dessus des couples de textes tirés par les candidats de la session en 2012 permet d'avoir un aperçu des œuvres et des auteurs proposés ; on remarquera, à cet égard, que les candidats ont le choix entre des auteurs appartenant à des périodes historiques distinctes.

Au cours du quart d'heure dont dispose le candidat pour effectuer son choix, il lui est vivement conseillé, non seulement de lire attentivement les deux extraits qui lui sont proposés, mais de privilégier le choix d'un texte plutôt que d'un auteur. Le jury attend en effet du candidat, non la restitution d'une connaissance doctrinale pour laquelle le texte servirait d'occasion, voire de prétexte, mais, comme le précise le libellé de l'épreuve, l'*explication* d'un texte qui recouvre une problématique singulière, un objet, une difficulté, une complexité et des enjeux propres.

L'explication d'un texte de philosophie exige une véritable *lecture*, précise et attentive à sa lettre, aux concepts qu'il mobilise, aux opérateurs logiques qu'il met à contribution. Un repérage de ces concepts et de leur usage réel est donc indispensable, mais aussi un relevé précis de ses difficultés spécifiques. Dès cette première étape de l'épreuve, un survol trop rapide du texte ne doit pas en faire un simple échantillon de ce qu'on croit savoir, de manière générale, de la doctrine de son auteur. C'est pourquoi il est conseillé de chercher à éviter deux écueils symétriquement inverses, au moment du choix de l'extrait : celui de choisir le texte par une sorte de processus précipité de « fausse reconnaissance » (à partir de ce qu'on croit savoir de la doctrine générale de l'auteur, alors même que l'épreuve propose un retour à la source vive de sa pensée : ses écrits) ; et celui d'écarter au contraire trop rapidement un texte dont l'auteur est ou paraît moins familier, ou encore tiré d'une œuvre d'un auteur majeur ou classique, mais qui ne fait pas partie de celles que le candidat aborde le plus souvent avec ses élèves (alors même que l'extrait porte sur un problème élémentaire lié aux notions du programme des classes terminales).

a) La préparation

Une fois son choix effectué, le candidat a tout intérêt à mener de manière méthodique sa préparation, en ayant notamment à l'esprit deux points liés à la nature même de l'épreuve :

- comme l'ensemble des épreuves d'admission, l'épreuve d'explication de texte est une épreuve orale. La préparation doit permettre de mener l'explication de manière à ce qu'elle s'adresse à un auditoire qui attend du candidat, à partir de la pertinence et de la

précision de ses analyses, qu'il expose le sens du texte et ses enjeux, et qu'à partir d'une claire compréhension de la thèse soutenue par son auteur et de l'argumentation qui est la sienne, il détermine également sa position théorique à l'égard du problème en jeu – ce qui passe notamment par un examen attentif de ce à quoi elle s'oppose ou de ce qu'on pourrait lui opposer. Quel que soit le degré, choisi par le candidat, de rédaction de ses notes, durant le temps de préparation, il doit veiller à être capable de s'en affranchir suffisamment, au moment de l'explication, pour éviter de substituer à une explication ordonnée et vivante la lecture monocorde ou solipsiste de ses notes. La gestion du temps risque également d'en être affectée, le candidat ayant alors souvent tendance à adopter en début d'épreuve un rythme de lecture trop lent, qui le contraint ensuite à sacrifier, faute de temps, des éléments essentiels de son analyse. À l'inverse, et pour les mêmes raisons, compter sur ses seules capacités d'improvisation en se contentant, en guise de préparation, de quelques notes éparses, conduit le plus souvent le candidat à manquer de repères pour structurer efficacement son explication et à être contraint à la redondance ou la répétition au cours de l'entretien ;

- cette épreuve d'admission comporte non seulement un temps d'exposition orale – l'explication de texte proprement dite – mais également un moment d'entretien avec le jury, sur cette même explication. Le candidat doit par conséquent anticiper, lors de sa préparation, ce temps d'échange avec le jury, en envisageant les questions, les demandes complémentaires d'approfondissement, les réactions que peuvent susciter ses analyses et ses hypothèses interprétatives. Notons que la prise en compte de cette dimension d'échange permet au candidat, dans un concours ouvert à des professeurs, d'attester de la manière dont il comprend et met en œuvre le lien profond entre ses compétences scientifiques et ses vertus pédagogiques.

b) L'explication

Si, de manière générale, il faut tout d'abord saluer l'effort de la plupart des candidats pour mettre au service d'une véritable explication leur culture philosophique, un certain nombre d'entre eux ne parviennent cependant pas à éviter les défauts majeurs rappelés de manière constante par les rapports de jury des années précédentes. Il est donc utile de rappeler, une fois encore, ces principaux défauts.

En premier lieu, le candidat disposant au maximum de trente minutes pour présenter son explication, il est vain de consacrer trop de temps à introduire l'extrait, ou à faire précéder l'explication proprement dite d'un préambule indéfini, portant généralement sur l'œuvre de l'auteur ou l'œuvre dont émane l'extrait, et retardant ainsi considérablement la confrontation avec la lettre du texte, au point, bien souvent, de contraindre le candidat à sacrifier l'explication de quelques lignes de la fin de son passage. Ainsi, un candidat a pu s'égarer plus de dix minutes dans des propos très généraux sur l'éthique aristotélicienne pour n'expliquer finalement qu'un tiers de l'extrait choisi sans jamais cerner précisément le problème soulevé par le texte. Notons également, sur ce point, l'importance de la *lecture* du texte : une lecture intelligente du texte, capable d'en mettre en relief l'essentiel, est souvent déjà l'amorce d'une réelle explication ; en revanche ne sont pas rares, encore, des lectures monocordes butant sur la syntaxe même du texte et semblant aveugles à sa structure logique.

En second lieu, certains candidats peinent à hiérarchiser leurs propos, en particulier à décider de ce sur quoi il convient d'insister et à articuler lecture synthétique et analytique du texte pour éclairer l'une par l'autre. Ce qui se joue, ici, ce sont à la fois la compréhension précise de sa position théorique, d'une part, et l'explicitation fine des concepts et des arguments ainsi que de leurs articulations, d'autre part. Sans cet effort pour articuler au plus près grands axes du texte et

analyse de détail, l'explication se contente, pour le premier, de l'annonce initiale, en début d'exposé, d'un simple plan – là où le jury attend l'exposé précis de ce qui fait l'identité et l'originalité de sa structure – et, pour la seconde, de la reprise des « idées » du texte sans attention suffisante portée aux formulations précises qui sont celles de son auteur – seules susceptibles de présenter pour le lecteur une signification exacte et précise. Bref, là encore, le candidat parle de manière générale de la doctrine de l'auteur, connue souvent de seconde main ou à travers des anthologies, mais non de ce que dit précisément le texte auquel il est confronté. Or, il n'est pas rare que cette insuffisante attention aux termes majeurs du texte conduise au contre-sens ou au hors-sujet : ainsi, la « duplicité » du devenir évoquée par un texte de Kierkegaard est bien trop vite assimilée à une simple dualité, empêchant ainsi le candidat de saisir le sens même du problème directeur de l'extrait proposé ; ou encore, la richesse de sens impliquée par l'anaphore de l'expression « quant à soi » – utilisée par Levinas pour insister sur la radicalité du dessaisissement que produit l'expérience de l'altérité au sein même de la construction égologique du « sujet » – est perdue de vue par un candidat qui ne repère nullement l'importance de cette expression, de la fréquence de son usage, de son sens et de ses raisons.

Le défaut d'attention à la lettre du texte se combine souvent avec une tendance à plaquer artificiellement des connaissances extérieures ou ce qu'on sait de la doctrine générale d'un auteur en omettant le fait que, chez les grands auteurs, la doctrine ne cesse de s'ajuster aux caractères spécifiques du domaine de réalité examiné. Ainsi ne suffit-il pas, comme ont pu le croire certains candidats (mais non Descartes), de connaître les règles de la morale dite – à tort – « provisoire » du *Discours de la Méthode*, pour rendre compte des questions que soulèvent, dans l'existence réelle, la complexité et l'effectivité d'une liberté en acte telle qu'elle sous-tend l'éclairage qu'en propose Descartes à la Princesse Elisabeth dans la *Lettre du 18 mai 1645*. Consacrée à l'examen des « grandes âmes », elle en thématise l'indissoluble union au corps et rend raison de leur puissance d'être proprement maîtresses d'elles-mêmes. De manière analogue, il ne suffit pas de simplement juxtaposer ce qu'on sait en général du stoïcisme et du cartésianisme pour expliquer les raisons qui poussent Descartes à recommander, dans une autre lettre à Elisabeth, la lecture de Sénèque tout en en infléchissant considérablement le sens et la portée.

Contre-sens et hors-sujet relèvent également bien souvent de ce défaut d'attention à la lettre du texte et, notamment, de cette propension, soit à ne pas prendre en compte le contexte précis de son questionnement directeur, soit à négliger les principales distinctions conceptuelles qu'il met en œuvre. Ainsi, on peut citer, à titre d'exemple de hors-sujet induit par le premier défaut, l'exposé d'un candidat qui, ayant à expliquer la règle trois des *Regulae*, insuffisamment attentif à l'objet même du texte (la question des relations entre déduction et intuition), identifie les « premiers principes » de la déduction au *cogito*. À titre d'exemple de contre-sens induit par le second défaut, le jury a pu entendre l'explication d'un texte de Sénèque qui, opérant une distinction entre la vertu et le plaisir – en affirmant de ce dernier qu'il ne pouvait être qu'un effet ou un appendice de la vertu – a cependant cru lire, au contraire, que l'auteur soutenait la nécessité pour la vertu d'être accompagnée du plaisir.

Nuances, subtilités, voire aspérités du texte, au lieu de fixer l'attention du candidat, font encore trop souvent l'objet de démarches d'évitement, qui rendent dès lors le candidat enclin au contre-sens. C'est ainsi qu'un candidat prête à Sartre une thèse « psychologique » que l'extrait avait précisément comme objet de réfuter, n'ayant pas prêté attention à la distinction pourtant explicite, dans l'extrait, entre le « moi » et le « je ». Un autre, encore, ayant à expliquer un extrait du Livre X des *Confessions* d'Augustin, oppose le non-être du passé et celui de l'avenir à l'être du présent, alors même que le texte insiste sur son caractère évanescent ; il s'est ainsi rendu

incapable de saisir le sens même du problème posé par le texte, celui de savoir si et, par voie de conséquence, comment il est possible de conjuguer l'être et le temps.

c) L'entretien

Il faut insister avec force sur ce que l'entretien est un moment essentiel de l'épreuve d'explication de texte. Il ne vise nullement à déstabiliser le candidat, mais au contraire à lui donner l'occasion, dans un échange vivant mettant également en jeu des qualités d'écoute et d'expression, de préciser sa pensée, de réexaminer un passage dont il s'agit de mesurer ou de mieux saisir l'importance, d'approfondir, voire de rectifier un propos. Comme les rapports précédents l'ont souligné, le jury est particulièrement sensible à la capacité du candidat à prendre en compte les questions qui lui sont adressées, à les comprendre comme une invitation à réfléchir encore sur le texte, sur le sens, la portée et la réalité du problème qui en constitue l'objet. Face à cette attitude ouverte et réflexive appelée à nourrir un dialogue constructif, certains candidats, sans doute par un réflexe abusif de sécurisation ou par manque de prise de risque, par une écoute insuffisamment attentive des questions et des tentatives proposées par le jury pour prendre en compte un déplacement de perspective ou une nuance de sens pourtant présents dans le texte, n'ont su que répéter ce qu'ils avaient déjà dit, adoptant alors une attitude purement défensive. *A contrario*, d'autres se contentent de réponses trop rapides, cherchant à devancer le jury, à deviner ce que pourraient bien être ses attentes. Dans les deux cas, ces deux attitudes échouent à adopter la distance réflexive adéquate à un dialogue fécond, soit par défaut (et l'on sombre alors dans l'attente d'une fausse « complicité » avec le jury), soit par excès (toute demande de précision par le jury étant alors vécue comme un procès fait aux analyses du candidat, ce qui laisse peu de chance aux échanges d'éviter le dialogue de sourds).

Ces remarques ne doivent enfin pas faire oublier quelques excellentes prestations, proches de la lettre comme de l'esprit du texte, alliant à la rigueur et à l'étendue d'une réelle culture philosophique les qualités de clarté et de simplicité de l'expression. Les meilleures explications sont celles qui ont su construire, dans le mouvement même de l'éclairage progressif de chaque grand moment de pensée du texte, un dialogue critique permanent rendant raison de la nécessité de chacune de ses étapes, tant dans l'élaboration des concepts que dans l'ordre de sa démonstration (qu'elle soit directe, réfutative ou aporétique). Du coup, l'entretien avec le jury constituait une suite en quelque sorte naturelle de cet acte de pensée consistant, selon l'expression bien connue de Socrate, à faire dialoguer l'âme avec elle-même, l'esprit ne se permettant de proposer quelque clarté sur son objet qu'en se l'objectant à lui-même.

Le jury ne peut que saluer et remercier ces candidats qui savent qu'« enseigner, c'est indiquer et transmettre à la pensée les meilleurs signes », et qui sont ainsi eux-mêmes signes et gages de la qualité et de la vitalité de l'enseignement courant de la philosophie.

DONNÉES STATISTIQUES GLOBALES

1. Bilan de l'admissibilité

• Agrégation interne

- Nombre de candidats inscrits : 530
- Nombre de candidats non éliminés : 301 (soit : 56,79 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 34 (soit : 11,30 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 51,55 (soit une moyenne de : 08,59 / 20).
- Moyenne des candidats admissibles : 78,26 (soit une moyenne de : 13,04 / 20).
- Barre d'admissibilité : 72.00 (soit un total de : 12.00 / 20).

• CAERPA

- Nombre de candidats inscrits : 100
- Nombre de candidats non éliminés : 52 (soit : 52 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de candidats admissibles : 7 (soit : 13,46 % des non éliminés).
- Moyenne des candidats non éliminés : 45,52 (soit une moyenne de : 07,59 / 20).
- Moyenne des candidats admissibles : 64,71 (soit une moyenne de : 10,79 / 20).
- Barre d'admissibilité : 60.00 (soit un total de : 10.00 / 20).

2. Bilan de l'admission

• Agrégation interne

- Nombre de candidats admissibles : 34
- Nombre de candidats non éliminés : 34 (soit : 100 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).
- Nombre de postes : 16

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 16 (soit : 47,06 % des non éliminés). Aucun candidat inscrit sur liste complémentaire.

- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]) : 135,09 (soit une moyenne de : 11,26 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 152,25 (soit une moyenne de : 12,69 / 20)

- Moyenne des candidats non éliminés : 56,82 (soit une moyenne de : 09,47 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 70,31 (soit une moyenne de : 11,72 / 20)

- Barre de la liste principale : 135,00 (soit un total de : 11,25 / 20)

• CAERPA

- Nombre de candidats admissibles : 7

- Nombre de candidats non éliminés : 7 (soit : 100 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV]).

- Nombre de postes : 3

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 3 (soit : 42,86 % des non éliminés).

- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]): 120,86 (soit une moyenne de : 10,07 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 142,00 (soit une moyenne de : 11,83 / 20)

- Moyenne des candidats non éliminés : 56,14 (soit une moyenne de : 09,36 / 20)

- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 77,00 (soit une moyenne de : 12,83 / 20)

- Barre de la liste principale : 129,00 (soit un total de : 10,75 / 20)

3. Répartition par académie d'inscription

• Agrégation interne

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	23	13	0	0
DE BESANCON	6	4	0	0
DE BORDEAUX	18	10	2	1
DE CAEN	13	6	1	0
DE CLERMONT-FERRAND	10	7	1	0
DE DIJON	12	6	1	0
DE GRENOBLE	23	11	1	1
DE LILLE	30	14	2	1

DE LYON	15	8	0	0
DE MONTPELLIER	30	14	2	0
DE NANCY-METZ	21	14	3	2
DE POITIERS	9	3	0	0
DE RENNES	14	10	2	0
DE STRASBOURG	22	15	2	1
DE TOULOUSE	24	13	0	0
DE NANTES	16	10	0	0
D'ORLEANS-TOURS	23	15	0	0
DE REIMS	9	7	1	1
D'AMIENS	11	6	0	0
DE ROUEN	15	10	2	1
DE LIMOGES	5	4	1	0
DE NICE	27	18	0	0
DE CORSE	1	0	0	0
DE LA REUNION	15	13	3	1
DE LA MARTINIQUE	4	4	0	0
DE LA GUADELOUPE	4	4	0	0
DE LA GUYANE	4	4	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	0	0	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	4	1	0	0
DE MAYOTTE	4	3	0	0
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	118	69	10	7

• CAERPA

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	7	5	0	0
DE BESANCON	2	1	0	0
DE BORDEAUX	3	2	1	0
DE CAEN	2	1	0	0
DE CLERMONT-FERRAND	2	1	1	0
DE DIJON	1	0	0	0
DE GRENOBLE	9	6	0	0
DE LILLE	11	8	0	0
DE LYON	7	5	1	0
DE MONTPELLIER	3	0	0	0

DE NANCY-METZ	2	1	0	0
DE POITIERS	1	0	0	0
DE RENNES	6	2	0	0
DE STRASBOURG	2	2	0	0
DE TOULOUSE	2	0	0	0
DE NANTES	7	3	0	0
D'ORLEANS-TOURS	1	0	0	0
DE REIMS	1	0	0	0
D'AMIENS	1	1	0	0
DE ROUEN	3	3	0	0
DE NICE	4	1	0	0
DE LA REUNION	0	0	0	0
DE LA GUADELOUPE	0	0	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	1	1	0	0
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	22	12	4	3

ANNEXE

Liste des principaux ouvrages de la bibliothèque du concours

(Liste mise à jour en 2011)

- ALAIN, *Les Arts et les dieux*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, *Les Passions et la sagesse*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ALAIN, *Propos*, Bibliothèque de la Pléiade.
- ANSELME, *Fides quaerens intellectum*, trad. A. Koyré, Vrin.
- ANSELME, *L'œuvre de saint Anselme de Cantorbery*, trad. M. Corbin et al., t. I à V, éd. du Cerf.
- ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, trad. G. Fradier, Presses-Pocket.
- ARENDT, *La Crise de la culture*, trad. P. Levy, Folio.
- ARISTOTE, *De l'âme*, trad. É. Barbotin, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Éthique à Eudème*, trad. V. Décarie, Vrin.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Physique*, trad. H. Carteron, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Les Parties des animaux*, trad. P. Louis, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, *Les Politiques*, trad. P. Pellegrin, GF.
- ARISTOTE, *La Politique*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *La Métaphysique*, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *La Métaphysique*, trad. Duminil & Jaulin, GF
- ARISTOTE, *Organon*, t. I à VI, trad. J. Tricot, Vrin.
- ARISTOTE, *Poétique*, trad. J. Hardy, Les Belles lettres.
- ARISTOTE, *Du ciel*, trad. C. Dalimier & P. Pellegrin, GF-bilingue.
- ARNAULD, *Des vraies et des fausses idées*, Corpus Fayard.
- ARNAULD ET NICOLE, *La Logique ou l'art de penser*, éd. P. Clair & F. Girbal, PUF.
- AUGUSTIN, *Confessions*, trad. J. Trabucco, GF.
- AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, trad. L. Moreau, Seuil.
- AUGUSTIN, *Œuvres*, trad. L. Jerphagnon et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- AVERROÈS, *La Béatitude de l'âme*, trad. M. Geoffroy et C. Steel, Vrin.
- AVERROÈS, *Discours décisif*, trad. M. Geoffroy, GF bilingue.
- AVERROÈS, *L'intelligence et la pensée : sur le De Anima*, trad. A. de Libera, GF.
- BACHELARD, *Essai sur la connaissance approchée*, Vrin.
- BACHELARD, *La Formation de l'esprit scientifique*, Vrin.

- BACHELARD, *La Philosophie du non*, PUF.
- BACHELARD, *Le Matérialisme rationnel*, PUF.
- BACHELARD, *Le Nouvel esprit scientifique*, PUF.
- BACHELARD, *Le Rationalisme appliqué*, PUF.
- BACON, *Novum Organum*, trad. M. Malherbe & J.-M. Pousseur, PUF.
- BAYLE, *De la tolérance - Commentaire philosophique*, Presses-pocket.
- BAYLE, *Pensées diverses sur la comète*, Société des textes français modernes.
- BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF.
- BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, PUF (édition Worms).
- BERGSON, *Matière et Mémoire*, PUF.
- BERGSON, *Matière et Mémoire*, PUF (édition Worms).
- BERGSON, *Œuvres*, éd. du centenaire, PUF.
- BERKELEY, *Dialogue entre Hylas et Philonous*, trad. A. Leroy, Aubier.
- BERKELEY, *Œuvres*, trad. G. Brykman et al., t. I & II, PUF.
- BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Champs-Flammarion.
- BURKE, *Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau*, trad. B. Saint Girons, Vrin.
- BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France*, trad. P. Andler, Hachette.
- CANGUILHEM, *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Vrin.
- CANGUILHEM, *La Connaissance de la vie*, Vrin.
- CANGUILHEM, *Le Normal et le pathologique*, PUF.
- CASSIRER, *La Philosophie des formes symboliques*, trad. J. Lacoste, Éditions de Minuit.
- CASSIRER, *Substance et fonction*, trad. P. Caussat, Éditions de Minuit.
- CICÉRON, *La République*, trad. É. Bréguet, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Les Devoirs*, trad. M. Testard, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Traité des lois*, trad. G. de Plinval, Les Belles Lettres.
- CICÉRON, *Des termes extrêmes des biens et des maux*, trad. J. Martha, Les Belles Lettres.
- COMTE, *Catéchisme positiviste*, GF.
- COMTE, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, GF.
- COMTE, *Œuvres choisies*, Aubier.
- COMTE, *Œuvres*, t. I à VI, Anthropos.
- COMTE, *Traité philosophique d'astronomie populaire*, Corpus Fayard.
- CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Armand Colin.
- CONDILLAC, *Traité des sensations - Traité des animaux*, Corpus Fayard.
- CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, GF.

- CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Vrin.
- COURNOT, *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, *Œuvres complètes*, t. I, Vrin.
- COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances et sur les caractères de la critique philosophique*, *O.C.*, t. II, Vrin.
- COURNOT, *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, *O.C.*, t. IV, Vrin.
- COURNOT, *Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme*, *O.C.*, t. V, Vrin.
- CUDWORTH, *Traité de morale et Traité du libre arbitre*, trad. J.-L. Breteau, PUF.
- D'ALEMBERT, *Essai sur les éléments de philosophie*, Olms.
- DESCARTES, *Correspondance avec Elisabeth et autres lettres*, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, *Discours de la méthode*, GF.
- DESCARTES, *Les Passions de l'âme*, Vrin.
- DESCARTES, *Méditations métaphysiques*, éd. M. & J.-M. Beyssade, GF.
- DESCARTES, *Œuvres et Lettres*, éd. A. Bridoux, Bibliothèque de la Pléiade.
- DESCARTES, *Œuvres*, éd. Ch. Adam & P. Tannery, Vrin.
- DESCARTES, *Œuvres*, éd. F. Alquié, Classiques Garnier.
- DIDEROT, *Œuvres esthétiques*, Classiques Garnier.
- DIDEROT, *Œuvres philosophiques*, Classiques Garnier.
- DUHEM, *La Théorie physique*, éd. P. Brouzeng, Vrin.
- DUHEM, *Le Mixte et la combinaison chimique*, Corpus Fayard.
- DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, PUF.
- ÉPICTÈTE, *Entretiens*, trad. J. Souilhé, Les Belles Lettres.
- ÉPICURE, *Lettres et maximes*, éd. et trad. M. Conche, PUF.
- FICHTE, *Discours à la nation allemande*, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- FICHTE, *La Destination de l'homme*, trad. M. Molitor, 10-18.
- FICHTE, *La Destination du savant*, trad. J.-L. Veillard-Baron, Vrin.
- FICHTE, *Œuvres choisies de philosophie première*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- FOUCAULT, *L'Archéologie du savoir*, PUF.
- FOUCAULT, *L'Ordre du discours*, PUF.
- FOUCAULT, *Surveiller et punir*, NRF.
- FREGE, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. C. Imbert, Seuil.
- FREUD, *Essais de psychanalyse*, trad. S. Jankélévitch, Payot.
- FREUD, *Introduction à la psychanalyse*, trad. S. Jankélévitch, Payot.
- FREUD, *L'Avenir d'une illusion*, trad. M. Bonaparte, PUF.
- FREUD, *L'Interprétation des rêves*, trad. I. Meyerson, PUF.
- FREUD, *Malaise dans la civilisation*, trad. Ch. & J. Audier, PUF.

- FREUD, *Métapsychologie*, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Idées-Gallimard.
- FREUD, *Métapsychologie*, trad. J. Laplanche et J.-B. Pontalis, Folio-Essais.
- GADAMER, *Langage et vérité*, trad. J.-C. Gens, Gallimard.
- GADAMER, *L'Art de comprendre. Écrits I*, trad. M. Simon, Aubier.
- GADAMER, *L'Art de comprendre. Écrits II*, trad. P. Fruchon, Aubier.
- GADAMER, *Vérité et méthode*, trad. P. Fruchon, Seuil.
- GALILÉE, *Discours et démonstrations mathématiques concernant deux sciences nouvelles*, trad. M. Clavelin, PUF.
- GALILÉE, *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, trad. R. Fréreau & F. de Gandt, Points-sciences, Seuil.
- GUYAU, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, Corpus Fayard.
- HABERMAS, *Connaissance et intérêt*, trad. G. Cléménçon, Gallimard.
- HABERMAS, *La Technique et la science*, trad. J.-R. Ladmiral, Gallimard.
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T.1 : Science de la logique*, trad. B. Bourgeois, Vrin
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T. 2 : Philosophie de la nature*, Vrin.
- HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques. T.3 : Philosophie de l'esprit*, Vrin.
- HEGEL, *Esthétique*, trad. S. Jankélévitch, Champs-Flammarion.
- HEGEL, *La Raison dans l'histoire*, trad. K. Papaïoannou, 10/18.
- HEGEL, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, trad. J. Hyppolite, Aubier.
- HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, édition Gwendoline Jarczyk & Pierre-Jean Labarrière, Gallimard, Folio-Essais.
- HEGEL, *Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. R. Derathé, Vrin.
- HEGEL, *Science de la logique*, trad. S. Jankélévitch, Aubier.
- HEGEL, *Textes pédagogiques*, trad. B. Bourgeois, Vrin.
- HEGEL, *L'Esprit du christianisme et son destin*, trad. J. Martin, Vrin.
- HEIDEGGER, *Acheminement vers la parole*, trad. J. Beaufret et al., Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Chemins qui ne mènent nulle part*, trad. W. Brokmeier, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Essais et conférences*, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Être et temps*, trad. F. Vezin, Gallimard.
- HEIDEGGER, *Le Principe de raison*, trad. A. Préau, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Les Concepts fondamentaux de la métaphysique*, trad. D. Panis, Gallimard.

- HEIDEGGER, *Qu'est-ce qu'une chose?*, trad. J. Reboul et J. Taminiaux, Tel Gallimard.
- HEIDEGGER, *Questions I*, trad. H. Corbin *et al.*, Gallimard.
- HOBBS, *Le Citoyen*, trad. S. Sorbière, GF.
- HOBBS, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Sirey.
- HOBBS, *De la liberté et de la nécessité*, trad. F. Lessay, *Œuvres*, t. XI-1, Vrin.
- HOBBS, *Les Questions concernant la liberté, le hasard et la nécessité*, trad. L. Foisneau et F. Perronin, *Œuvres*, t. XI-2, Vrin.
- HUME, *Dialogues sur la religion naturelle*, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, *Enquête sur l'entendement humain*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Enquête sur les principes de la morale*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Essais et traités*, Première partie, trad. M. Malherbe, Vrin.
- HUME, *Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Aubier.
- HUME, *Traité de la nature humaine. I, L'entendement*, trad. P. Baranger et P. Saltel, GF.
- HUME, *Traité de la nature humaine. II, Les Passions*, trad. J.P. Cléro, GF.
- HUME, *Traité de la nature humaine. III, La Morale*, trad. P. Saltel, GF.
- HUME, *Essais esthétiques*, trad. René Bouveresse, GF.
- HUSSERL, *Expérience et jugement*, trad. D. Souche-Dagues, PUF.
- HUSSERL, *Idées directrices pour une phénoménologie*, trad. P. Ricoeur, Tel Gallimard.
- HUSSERL, *La Crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, trad. G. Granel, Tel Gallimard.
- HUSSERL, *La Philosophie comme science rigoureuse*, trad. Marc B. de Launay, PUF.
- HUSSERL, *L'Idée de la phénoménologie*, trad. A. Lowit, PUF.
- HUSSERL, *Logique formelle et logique transcendantale*, trad. S. Bachelard, PUF.
- HUSSERL, *Méditations cartésiennes*, trad. G. Peiffer et É. Levinas, Vrin.
- HUSSERL, *Recherches logiques t. 1*, trad. H. Elie *et al.*, PUF.
- HUSSERL, *Recherches logiques t. 2 première partie*, trad. H. Elie *et al.*, PUF.
- HUSSERL, *Recherches logiques t. 2 seconde partie*, trad. H. Elie *et al.*, PUF.
- HUTCHESON, *Recherche sur l'origine de nos idées de la beauté*, trad. A.-D. Balnes, Vrin.
- JAMES, *La Volonté de croire*, trad. L. Moulin, Les Empêcheurs de penser en rond.
- JAMES, *Essais d'empirisme radical*, trad. G. Garreta, Champs-Flammarion.
- JONAS, *Le Principe responsabilité*, trad. J. Greisch, Champs-Flammarion.
- KANT, *Anthropologie*, trad. M. Foucault, Vrin.
- KANT, *Critique de la faculté de juger*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Critique de la raison pratique*, trad. F. Picavet, PUF.

- KANT, *Critique de la raison pure*, trad. B. Pacaud et A. Tremesaygues, PUF.
- KANT, *Critique de la raison pure*, trad. A. Renaut, GF.
- KANT, *Doctrine de la vertu*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Essai sur le concept de grandeur négative*, trad. R. Kempf, Vrin.
- KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Delagrave.
- KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Livre de Poche.
- KANT, *La Religion dans les limites de la simple raison*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Logique*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, *Oeuvres philosophiques*, trad. F. Alquié et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- KANT, *Pensées successives sur la théodicée et la religion*, trad. P. Festugière, Vrin.
- KANT, *Philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Gonthier.
- KANT, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KANT, *Prolégomènes à toute métaphysique future*, trad. J. Gibelin, Vrin.
- KANT, *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée?*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Réflexions sur l'éducation*, trad. A. Philonenko, Vrin.
- KANT, *Théorie et pratique - Le Droit de mentir*, trad. L. Guillermit, Vrin.
- KIERKEGAARD, *La Reprise*, trad. N. Viallaneix, GF.
- KIERKEGAARD, *Œuvres complètes*, trad. P.-H. Tisseau & E.-M. Jacquet-Tisseau, L'Orante.
- KIERKEGAARD, *Ou bien ...ou bien ...*, trad. F. et O. Prior, M.H. Guignot, Gallimard.
- KIERKEGAARD, *Riens philosophiques*, trad. K. Ferlov et J. Gateau, Idées-Gallimard.
- LA BOÉTIE, *Discours de la servitude volontaire*, GF.
- LACHELIER, *Du fondement de l'induction*, Presses-Pocket.
- LAGNEAU, *Célèbres leçons et fragments*, PUF.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, trad. H. Lestienne, Vrin.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique et correspondance avec Arnauld*, éd. & trad. G. Leroy, Vrin.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique et autres textes*, GF.
- LEIBNIZ, *Discours de métaphysique suivi de La Monadologie et autres textes*, Gallimard, Folio-Essais.
- LEIBNIZ, *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités*, trad. J.-B. Rauzy et al., PUF.
- LEIBNIZ, *Essais de théodicée*, éd. J. Brunschwig, GF.
- LEIBNIZ, *Le Droit de la raison*, trad. R. Sève, Vrin.
- LEIBNIZ, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig, GF.

- LEIBNIZ, *Œuvres*, éd. et trad. L. Prenant, Aubier.
- LEIBNIZ, *Principes de la nature et de la grâce*, éd. C. Frémont, GF.
- LEQUIER, *La Recherche d'une première vérité et autres textes*, PUF.
- LEVINAS, *Totalité et infini*, Le Livre de poche.
- LEVINAS, *De l'existence à l'existant*, Vrin.
- LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, 1 & 2, Plon.
- LÉVI-STRAUSS, *Les Structures élémentaires de la parenté*, Mouton.
- LOCKE, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, trad. P. Coste, Vrin.
- LOCKE, *Lettre sur la tolérance et autres textes*, trad. J. Le Clerc & J.-F. Spitz, GF.
- LOCKE, *Quelques pensées sur l'éducation*, trad. G. Compayré, Vrin.
- LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, trad. B. Gilson, Vrin.
- LUCRÈCE, *De la Nature*, trad. A. Ernout, Les Belles Lettres.
- MACHIAVEL, *Œuvres complètes*, éd. E. Barincou, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAINE DE BIRAN, *Mémoire sur la décomposition de la pensée*, PUF.
- MAINE DE BIRAN, *Œuvres choisies*, éd. H. Gouhier, Aubier.
- MAINE DE BIRAN, *De l'aperception immédiate*, *Œuvres* t. IV, Vrin.
- MAINE DE BIRAN, *Dernière philosophie. Existence et anthropologie*, *Œuvres*, t. X-2, Vrin.
- MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, éd. J.-C. Bardout, t. I à III, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de la nature et de la grâce*, *Œuvres complètes* t. V, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion*, *O.C.* t. XII -XIII, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale*, *O.C.* t. XI, Vrin.
- MALEBRANCHE, *Traité de morale*, GF.
- MARC-AURÈLE, *Pensées pour moi-même*, suivies du *Manuel* d'Épictète, trad. M. Meunier, GF.
- MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. M. Husson & G. Badia, Éd. Sociales.
- MARX et ENGELS, *L'Idéologie allemande*, Éditions Sociales.
- MARX, *Manuscrits de 1844*, trad. É. Bottigelli, Éditions Sociales.
- MARX, *Manuscrits de 1861-1863*, Éditions Sociales.
- MARX, *Œuvres*, trad. M. Rubel et al., t. I à III, Bibliothèque de la Pléiade.
- MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, PUF.
- MERLEAU-PONTY, *Éloge de la philosophie*, Folio.
- MERLEAU-PONTY, *La Prose du monde*, Tel Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *Le Visible et l'invisible*, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *L'Œil et l'esprit*, Folio.
- MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception*, Gallimard.

- MERLEAU-PONTY, *Sens et non-sens*, Nagel.
- MERLEAU-PONTY, *Signes*, Gallimard.
- MERLEAU-PONTY, *Structure du comportement*, PUF.
- MILL J. S., *De la liberté*, trad. L. Lenglet, Folio.
- MILL J. S., *Système de logique*, trad. L. Peisse, Mardaga.
- MILL J. S., *L'utilitarisme*, trad. C. Audard & P. Thierry, PUF.
- MONTAIGNE, *Apologie de Raymond Sebond*, éd. P. Mathias, GF.
- MONTAIGNE, *Œuvres complètes*, éd. A. Thibaudet & M. Rat, Bibliothèque de la Pléiade.
- MONTAIGNE, *Essais*, éd. Villey-Saulnier, PUF.
- MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, Classiques Garnier.
- MONTESQUIEU, *Œuvres complètes*, t. II, Bibliothèque de la Pléiade.
- MOORE, *Principia Ethica*, trad. M. Gouverneur, PUF.
- NABERT, *Éléments pour une éthique*, Aubier.
- NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. M. Robert, UGE.
- NIETZSCHE, *Aurore*, trad. J. Hervier, Folio.
- NIETZSCHE, *Généalogie de la morale*, trad. Ph. Choulet, GF.
- NIETZSCHE, *Humain, trop humain*, trad. R. Rovini, Folio.
- NIETZSCHE, *La Volonté de puissance*, trad. H. Albert, Livre de Poche.
- NIETZSCHE, *Le Crépuscule des idoles — Le Cas Wagner*, trad. É. Blondel, GF.
- NIETZSCHE, *Le Gai savoir*, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, *Naissance de la tragédie*, trad. M. Haar, Folio.
- NIETZSCHE, *Œuvres*, trad. dirigée par J. Lacoste & J. Le Rider, Robert Laffont.
- NIETZSCHE, *Par delà bien et mal*, trad. P. Wotling, GF.
- NIETZSCHE, *Seconde considération intempestive*, trad. H. Albert, GF.
- OCKHAM, *Somme de logique*, t. I & II, trad. J. Biard, Trans-Europ-Repress.
- PASCAL, *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade.
- PASCAL, *Œuvres complètes*, éd. L. Lafuma, Seuil.
- PASCAL, *Pensées et opuscules*, éd. L. Brunschvicg, Hachette.
- PEIRCE, *Écrits sur le signe*, trad. G. Deledalle, Seuil.
- PLATON, *Œuvres complètes*, trad. L. Robin, Bibliothèque de la Pléiade.
- PLATON, *Apologie de Socrate*, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, *La République*, trad. R. Baccou, GF.
- PLATON, *Le Banquet- Phèdre*, trad. É. Chambry, GF.
- PLATON, *Le Sophiste*, trad. N. Cordero, GF.
- PLATON, *Ménon*, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, *Parménide*, trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, *Phèdre* suivi de *La Pharmacie de Platon* (J. Derrida), trad. L. Brisson, GF.
- PLATON, *Philèbe*, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.

- PLATON, *Théétète*, trad. A. Diès, Les Belles Lettres.
- PLATON, *Alcibiade*, trad. C. Marboeuf et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Ion*, trad. M. Canto-Sperber, GF.
- PLATON, *Les Lois*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Le Politique*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, GF.
- PLATON, *Protagoras*, trad. F. Ildefonse, GF.
- PLATON, *Timée*, suivi du *Critias*, trad. L. Brisson, GF.
- PLOTIN, *Ennéades*, trad. É. Bréhier, Les Belles Lettres.
- PLOTIN, *Traité 1-6*, GF
- PLOTIN, *Traité 7-21*, GF
- PLOTIN, *Traité 22-26*, GF
- PLOTIN, *Traité 27-29*, GF
- PLOTIN, *Traité 30-37*, GF
- PLOTIN, *Traité 38-41*, GF
- PLOTIN, *Traité 42-44*, GF
- PLOTIN, *Traité 45-50*, GF
- PLOTIN, *Traité 51-54*, GF
- POPPER, *Conjectures et réfutations*, trad. M.-I. et M. B. de Launay, Payot.
- POPPER, *La Connaissance objective*, trad. J.-J. Rosat, Aubier.
- POPPER, *La Logique de la découverte scientifique*, trad. N. Thyssen-Rutten et Ph. Devaux, Payot.
- QUINE, *La Poursuite de la vérité*, trad. M. Clavelin, Seuil.
- QUINE, *Le Mot et la chose*, trad. P. Gochet, Champs-Flammarion.
- RAVAISSON, *De l'habitude*, Vrin reprise et Corpus Fayard.
- RAWLS, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Seuil.
- RAWLS, *Libéralisme politique*, trad. C. Audard, PUF.
- ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, vol. I à IV, Bibliothèque de la Pléiade.
- ROUSSEAU, *Essai sur l'origine des langues*, Folio.
- ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert*, GF.
- RUSSELL, *Écrits de logique philosophique*, trad. J.-M. Roy, PUF.
- RUSSELL, *Problèmes de philosophie*, trad. F. Rivenc, Payot.
- RUSSELL, *Signification et vérité*, trad. Ph. Devaux, Flammarion.
- SAINT-PIERRE ABBÉ DE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Corpus Fayard.
- SARTRE, *Critique de la raison dialectique*, Gallimard.
- SARTRE, *Esquisse d'une théorie des émotions*, Hermann.
- SARTRE, *La Transcendance de l'ego*, Vrin.

- SARTRE, *L'être et le néant*, Tel Gallimard.
- SARTRE, *L'Imaginaire*, Gallimard.
- SARTRE, *L'Imagination*, Gallimard.
- SARTRE, *Cahiers pour une morale*, Gallimard.
- SCEPTIQUES, *Les Sceptiques*, trad. J-P. Dumont, PUF.
- SCHELLING, *Œuvres métaphysiques*, trad. J-F. Courtine et E. Martineau, Gallimard.
- SCHELLING, *Philosophie de la mythologie*, trad. A. Pernet, Jérôme Millon.
- SCHOPENHAUER, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, trad. A. Burdeau, PUF.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Esquisses pyrrhoniennes*, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SEXTUS EMPIRICUS, *Contre les professeurs*, trad. P. Pellegrin, Seuil.
- SHAFTESBURY, *Exercices*, trad. L. Jaffro, Aubier.
- SHAFTESBURY, *Soliloque ou conseil à un auteur*, trad. D. Lories, L'Herne.
- SIMONDON, *Cours sur la perception*, Éditions de la Transparence.
- SIMONDON, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier.
- SIMONDON, *L'Individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, Jérôme Million.
- SIMONDON, *L'Invention dans les techniques*, Seuil.
- SMITH, *La Richesse des nations*, trad. G. Garnier rev. par A. Blanqui, GF.
- SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, trad. M. Biziou et al., PUF.
- SOPHISTES, *Les Sophistes*, trad. J.-P. Dumont, PUF.
- SPINOZA, *Œuvres complètes*, trad. R. Caillois et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- SPINOZA, *Traité de la réforme de l'entendement — Œuvres 1*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité théologico-politique — Œuvres 2*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Éthique — Œuvres 3*, trad. Ch. Apphun, GF.
- SPINOZA, *Traité politique, Lettres — Œuvres 4*, trad. Ch. Apphun, GF.
- STOICIENS, *Les Stoïciens*, trad. É. Bréhier et al., Bibliothèque de la Pléiade.
- THOMAS D'AQUIN, *L'être et l'essence*, trad. C. Capelle, Vrin.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme contre les Gentils*, trad. C. Michon, et al., GF.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, t. I à IV, Cerf.
- TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, GF.
- WEBER, *Le Savant et le politique*, trad. J. Freund, 10/18.
- WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. É. de Dampierre, Presses-pocket.
- WHITEHEAD, *Procès et réalité*, trad. D. Charles et al., Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *De la certitude*, trad. J. Fauve, Tel Gallimard.

- WITTGENSTEIN, *Le Cahier bleu et le cahier brun*, trad. M. Goldberg & J. Sackur, Tel Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Gallimard.
- WITTGENSTEIN, *Recherches philosophiques*, trad. F. Dastur *et al.*, Gallimard.